

> rapport d'activités



Madame, Monsieur,

//

Bonne lecture,



Julien Freyburger,
Président de la CC Rives de Moselle

Rapport d'activités - Année 2023. Directeur de publication : Julien Freyburger. Rédacteur en chef : Pierre Hess. Conception graphique : Michaël Steckmann, Agence Evicom. Couverture : Rives de Moselle. Impression : Evicom. Photographies : Rives de Moselle, Evicom, Pixabay.

sommaire

3 L'INTERCOMMUNALITÉ

- Le territoire de la CCRM
- Nos compétences
- Les Conseillers communautaires
- La situation du territoire

8 UNE EQUIPE AU SERVICE DES HABITANTS

- Répartition de la masse salariale
- Organigramme des services

10 DIRECTION GENERALE

- Communication
- Développement économique
- Tourisme
- Affaires générales
- Développement durable
- Déchets
- Equipements aquatiques

28 RESSOURCES

- Budget
- Achat
- Patrimoniale
- Système d'information

33 STRATEGIE TERRITORIALE ET CYCLE DE L'EAU

- Développement économique
- Habitat, logement, mobilités
- Petite enfance

Le territoire

Les 20 communes

Le territoire de la Communauté de Communes Rives de Moselle, représentant 52 312 habitants sur 126 km², est composé de 20 communes : Antilly, Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Charly-Oradour, Ennery, Fèves, Flévy, Gandrange, Hagondange, Hauconcourt, Maizières-lès-Metz, Malroy, Mondelange, Norroy-le-Veneur, Plesnois, Richemont, Semécourt, Talange, Trémery.



Nos compétences

Les missions ou compétences de la Communauté de Communes Rives de Moselle, qui figurent dans ses statuts, sont les suivantes :

- le développement économique (création et gestion des zones ou parcs d'activité, création et gestion de bâtiments relais, etc.),
- l'aménagement communautaire (création de zones d'aménagement concerté, élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, etc.),
- la politique du logement et du cadre de vie,
- la collecte et le traitement des déchets ménagers et les déchèteries,
- l'assainissement des eaux usées, l'assainissement non collectif,
- la politique de développement touristique et de loisirs (création de pistes cyclables),
- la création et l'entretien des maisons de retraite et des logements seniors,
- le salage et balayage des voies communales,
- le déploiement d'un réseau de fibres optiques dans les parcs d'activité et pour les foyers (FTTH),
- la création et la gestion de Maisons de Santé Pluridisciplinaires,
- la création et gestion des équipements aquatiques,
- la création et gestion des équipements nouveaux d'accueil collectif dédiés à la petite enfance,
- la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI),
- l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- l'organisation de la mobilité.

Les élus et conseillers communautaires

Président



**Julien
FREYBURGER**
*Président de la CCRDM
Maizières-lès-Metz*

Vices-Président



**Valérie
ROMILLY**



**Rémy
SADOCCO**



**Patrick
ABATE**



**Catherine
LAPOIRIE**



**Marcel
JACQUES**



**Ghislaine
MELON**



**Philippe
WAGNER**



**Henri
OCTAVE**



**Michel
HOZE**

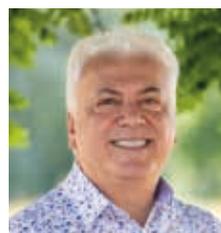


**Jean-Luc
QUEUNIEZ**

Élus communautaires



BRUNI Patricia



CICCONI Pascal



DACOSTA-COLCHEN
Béatrice



D'AMORE Franck



DEMUYNCK Arnaud



DE SANCTIS
Nicolas



DUBOIS Arlette



DUBOIS Christiane



EMMENDOERFFER
Jocelyne



ERNST Laurent



GALEOTTI Claire



GAUDÉ Hervé



GEORGE Laurence



HONIG Benoît



HUBERTY René



JORDIEUX
Delphine



JURCZAK
Dominique



LACK François



LALLIER Claude



LAMM Jean-Luc



LEDRICH Denis



LELUBRE
Christiane



LEONARD Maurice



MAAS Virginie



MARTIN Martine



MAUER Daniel



MEIGNEL Stéphane



MICHELENA
Bernadette



PARACHINI Yves



PASSA Euphrossyne



PATRIGNANI
Armand



POLLO Philippe



ROUSSEAU
Nathalie



RUMML Raphaëlla



SARTOR
Marie-Rose



SERIS Bernard



TURCK Gilbert



WILLAUME Daniel

La situation du territoire

170

ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS

140

KILOMÈTRES DE VOIES VERTES

4

STATIONS D'ÉPURATION

2

CRÈCHES

1

PORT

4

DÉCHÈTERIES

1 100

HECTARES DE ZONES D'ACTIVITÉS

6 200

EMPLOIS INDUSTRIELS

25 000

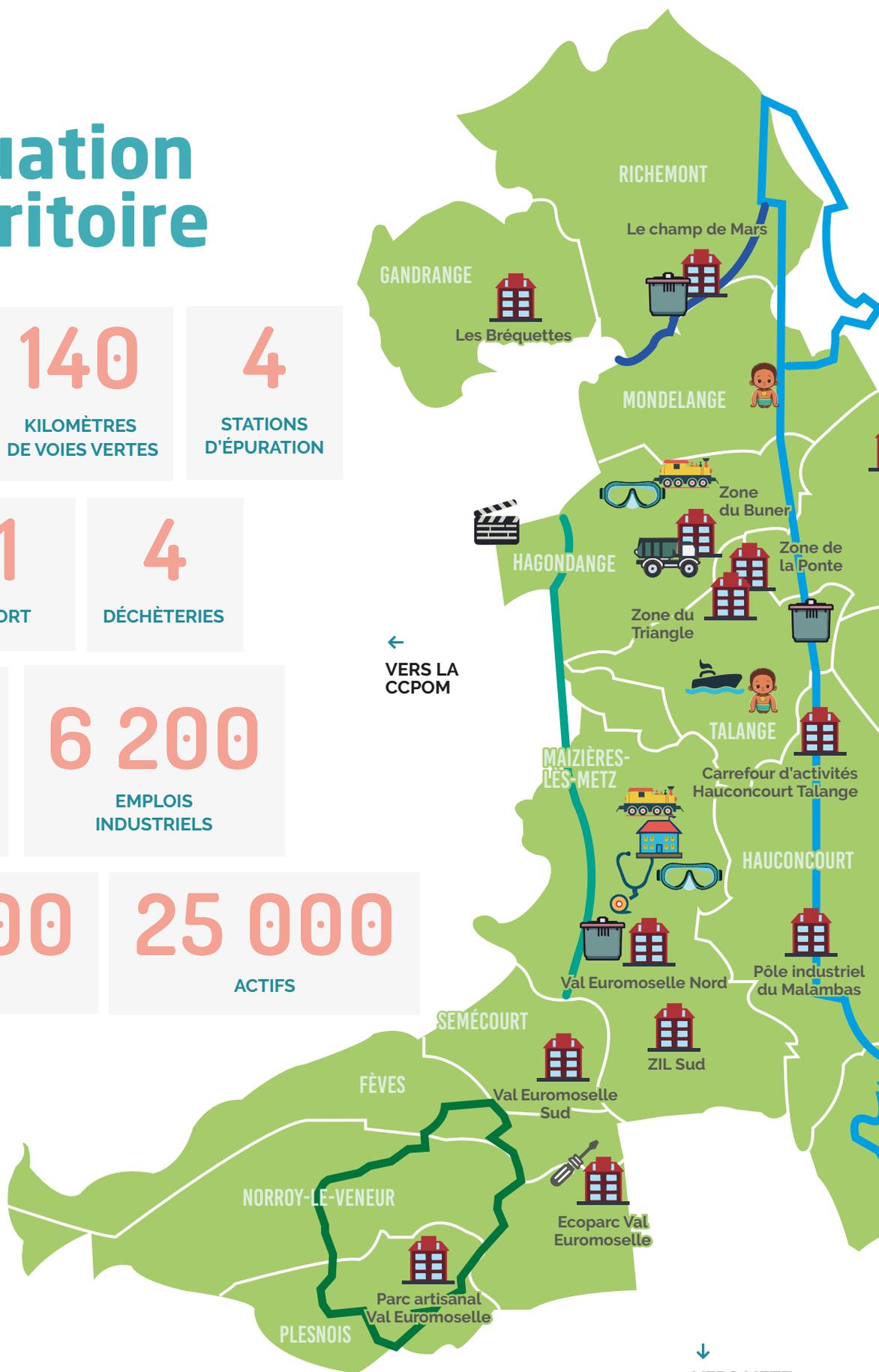
EMPLOIS

25 000

ACTIFS

PLUS DE
700

ENTREPRISES IMPLANTÉES



126

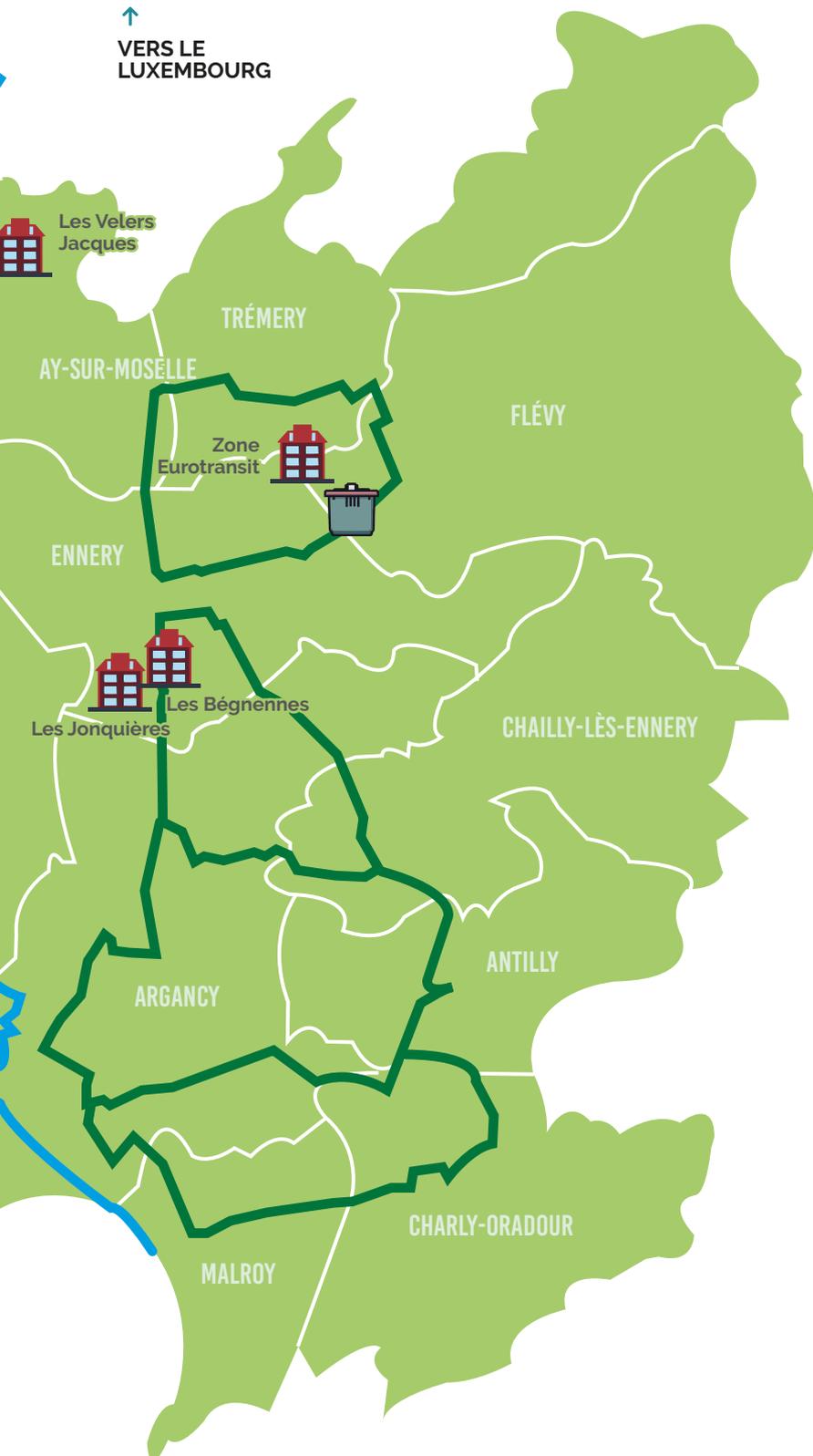
SOIT LA SUFACE EN KM²
DU TERRITOIRE DES RIVES
DE MOSELLE.

20

SOIT LE NOMBRE DE COMMUNES.

53 000

SOIT LE NOMBRE D'HABITANTS.



➔
VERS LA MOSELLE EST
ET L'ALLEMAGNE

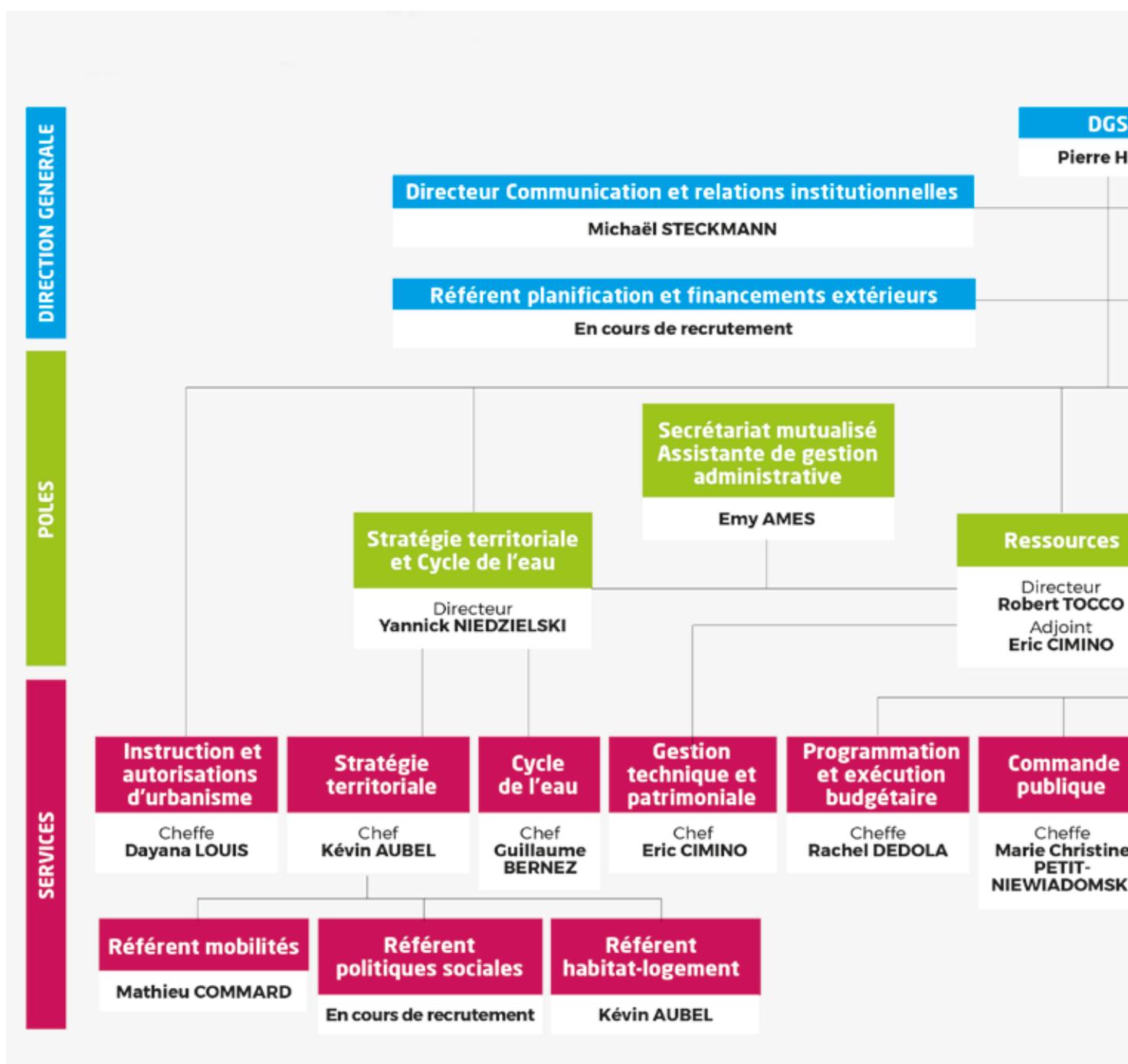
LÉGENDE

- | | | | |
|--|---------------------|--|-----------------------|
| | Crèche | | Piscine |
| | Hôtel communautaire | | Zone d'activités |
| | Port de plaisance | | Atelier communautaire |
| | Déchèterie | | Maison de santé |
| | Annexe technique | | Cité des loisirs |
| | Gare | | |
| | Voies vertes | | Voie bleue |
| | Fil bleu | | Véloroute |

Une équipe au service des habitants

Rives de Moselle emploie 91 agents dont 28 femmes et 63 hommes. Des agents répartis comme suit : 14 en catégorie A, 15 en catégorie B, 61 en catégorie C et 1 apprenti.

L'organigramme



Les effectifs par filière

Filière administrative : 31 agents

Filière technique : 57 agents

Filière sportive : 3 agents

Les effectifs par service

Direction générale : 4 agents

Instruction et autorisations d'urbanisme : 6 agents

Affaires générales : 7 agents

Développement économique et tourisme : 2 agents

Gestion et valorisation des déchets : 2 agents

Collecte des déchets : 39 agents

Équipements aquatiques : 5 agents

Direction Stratégie territoriale et Cycle de l'eau : 1 agent

Stratégie territoriale : 4 agents

Cycle de l'eau : 3 agents

Direction Ressources : 2 agents

Gestion technique et patrimoniale : 2 agents

Programmation et exécution budgétaire : 5 agents

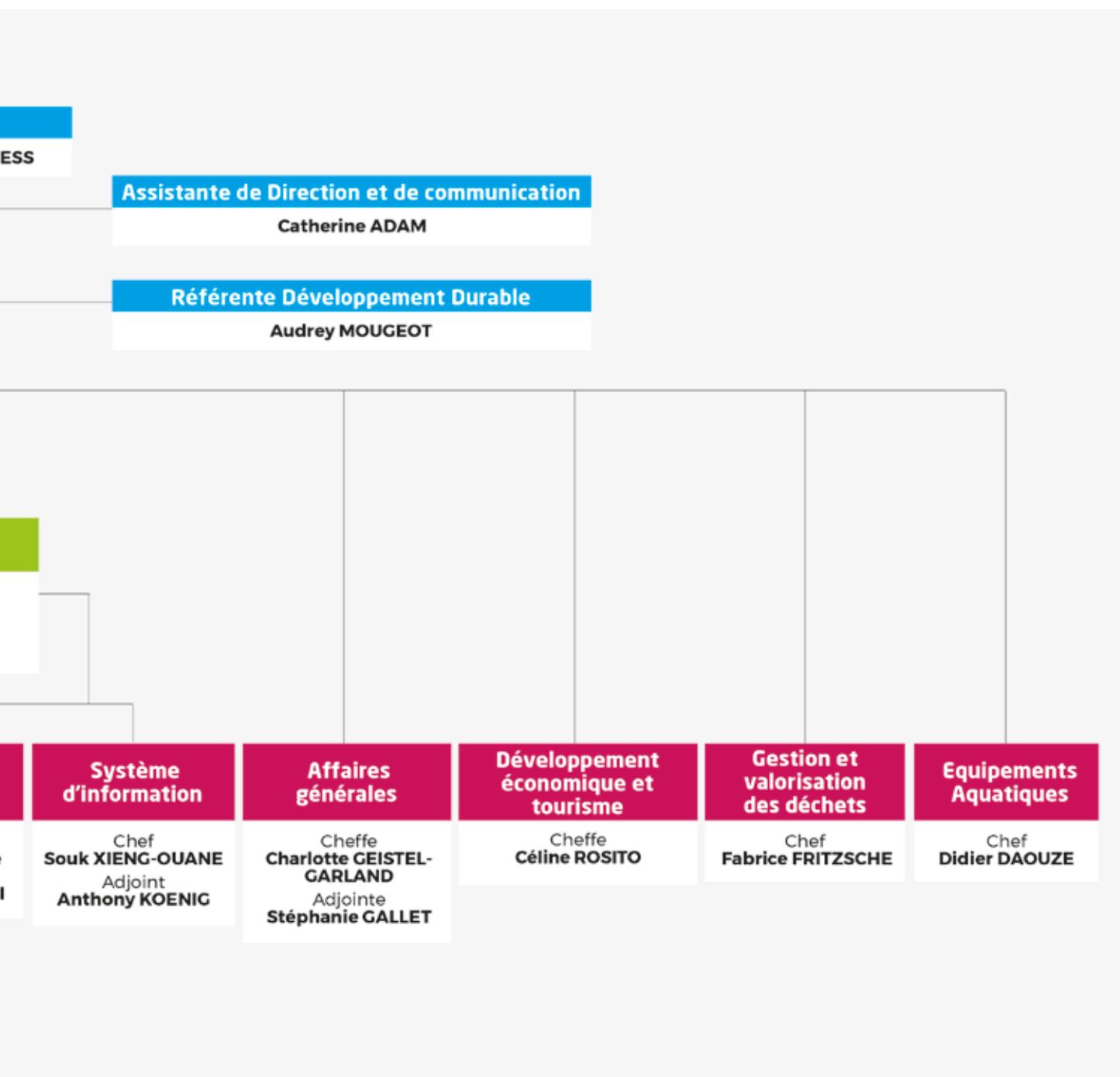
Commande publique : 2 agents

Système d'information : 6 agents

Direction Communication et relations institutionnelles : 1 agent

La répartition par âge

13 agents ont moins de 30 ans, 28 ont entre 30 et 39 ans, 23 entre 40 et 50 ans et 27 ont plus de 50 ans.



À la vitesse supérieure

L'année 2023 a été très dense dans le domaine de la communication avec le recrutement d'un directeur de la communication qui a mis en place de nouveaux outils pour valoriser au mieux les nombreuses actions réalisées sur le territoire de Rives de Moselle.

→ Ouverture d'un compte sur Panneau Pocket

Un compte a été ouvert ou sur Panneau Pocket en janvier 2023. À l'époque, 15 communes ont adhéré. 756 smartphones – tablettes – ordinateurs possèdent la CCRM dans leurs favoris.



Nombre total de lectures sur 2023 : 31 646 !

→ La création de supports de communication

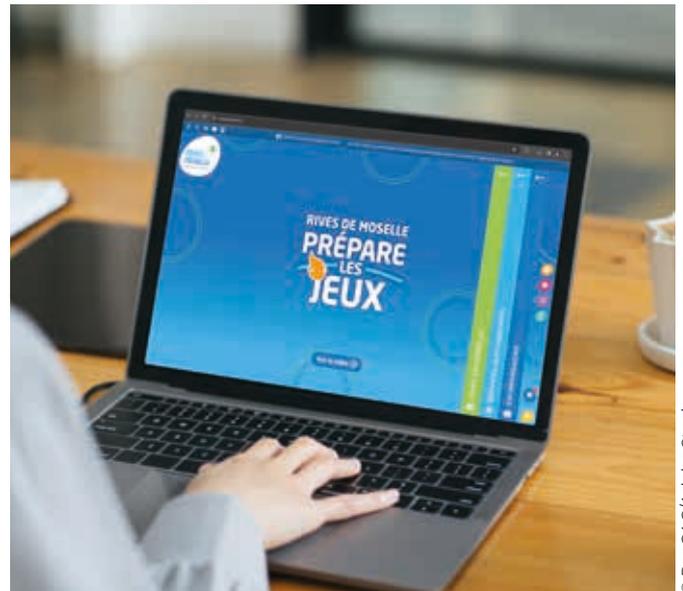
La Communauté de Communes Rives de Moselle est une intercommunalité très dynamique, porteuse de nombreux projets et dispositifs à destination de la population. Ces derniers n'étaient malheureusement pas assez valorisés. Aussi il a fallu rattraper le retard et créer de nombreux supports papiers pour informer au mieux les habitants. Ils concernent nos aides en matière de mobilité, de rénovation, d'achat de bien immobilier, de compostage, de création de commerce...

→ La mise en place d'une communication digitale

La communication digitale a été axée sur la création d'un nouveau site internet et le développement de nos réseaux sociaux sur Facebook et LinkedIn.

La Communauté de Communes s'est dotée d'un nouveau site internet : plus moderne, plus accessible et avec un design moderne. Il offre la possibilité aux visiteurs de trouver rapidement la réponse à leurs questions grâce à une organisation basée sur 3 parties : « Rives de Moselle », qui est la vitrine du territoire, « Service aux habitants » qui aborde tous les sujets du quotidien, et « Entreprendre » qui fait la part belle au développement économique du territoire et qui est plus à destination des entreprises.

Nos réseaux sociaux LinkedIn et Facebook, inexistantes en Avril 2023, ont connu une croissance importante grâce à la mise en place d'une stratégie de communication visant à valoriser les actions quotidiennes réalisées par nos agents et élus. Ils comptaient fin 2023 plus de 3 000 followers en tout. Un bon début !



© PaeCAG/Adobe Stock

→ Vélo gourmand 2023

La 5^e édition au départ de Richemont a été un grand succès ! Près de 170 participants ont parcouru une partie du territoire et ont profité des nombreuses animations organisées par le service communication !



→ La création d'une photothèque

Parmi les choses importantes à mettre en place, il a fallu créer une photothèque du territoire pour pouvoir communiquer efficacement sur les différentes compétences de l'intercommunalité : ainsi un photographe professionnel a sillonné le territoire pour nous doter d'outils de communication efficaces !

➔ Nouvelle dénomination pour « l'ancien salon de l'habitat »

Il a été convenu de renommer le salon de l'habitat en forum de la rénovation énergétique pour davantage coller aux partenaires présents et aux dispositifs de la Communauté de Communes. Une identité visuelle et des supports ont également été réalisés pour informer au mieux la population.



➔ Une nouvelle stratégie éditoriale pour le magazine communautaire

Le magazine communautaire a été repensé à compter du numéro 21 paru à l'automne. Il était important de revoir sa ligne éditoriale pour en faire un support d'information adapté aux intérêts des habitants. L'information a été renforcée, les visuels se sont multipliés, et le nombre de reportages a doublé.



➔ La création d'une gazette interne : Riv'Infos

À la demande du service ressources humaines, une gazette interne appelée « Riv'Infos » a été créée pour transmettre comme son nom l'indique, des informations aux agents communautaires. Elles sont distribuées avec les bulletins de paie une fois par trimestre.



➔ Des relations avec la presse renforcées !

Les relations presse ont été considérablement renforcées depuis Avril 2023. Des communiqués de presse sont rédigés pour communiquer sur nos projets, des points presse sur site sont organisés pour valoriser des projets en cours et des partenariats sont noués autour de manifestations pour renforcer leur visibilité.

➔ Création d'un listing « vœux 2024 »

Une base de données de 870 noms a été créée pour faciliter l'envoi d'invitations ou informations concernant le territoire.

Soutenir les projets de création et les investissements sur le territoire

En 2023, le service a conforté les partenariats existants et initié des démarches collectives.

→ Contacts avec les porteurs de projets

Au cours de l'année 2023, le service a été contacté par 41 porteurs de projets de création, reprise, développement ou implantation d'entreprises. Ces contacts ont fait l'objet d'un suivi adapté en fonction de leurs caractéristiques :

- informations sur les parcs d'activités (localisation, vocation, foncier disponible, fiscalité...) et orientation vers le concessionnaire pour les demandes d'acquisition de terrains,
- recherche d'une solution immobilière, via les bâtiments relais et l'hôtel d'entreprises, ou en lien avec les agences immobilières locales,
- information sur les possibilités d'aides publiques (AMIE 57), la recherche de financements et les organismes d'aide à la création d'entreprises.

→ Réunions des entreprises locales

Début 2017, l'association Club d'Entreprises Rives de Moselle a été créée suite à une proposition faite aux entreprises locales par des élus communautaires. Ce club a notamment pour vocation de fédérer et faire se rencontrer les entreprises du territoire. En 2023, le club a organisé avec une participation à hauteur de 9 000 € de la Communauté de Communes, sa soirée Prestige annuelle sur le thème « l'intelligence émotionnelle au service du bien-être en entreprise »



→ Association Metz Initiative

Depuis 2006, la communauté de Communes adhère à l'association Metz Initiative, plateforme d'initiative locale dont l'objet est de soutenir les projets de création, développement et reprise d'entreprises par une aide sous la forme d'un prêt d'honneur sans garanties ni intérêts. La communauté de communes a participé à la constitution du fonds de prêts (versement en trois fois d'un apport de 60 150 €) ; elle soutient également les frais de fonctionnement de la structure à hauteur de 10 462 €/an. Sur l'exercice 2023, l'association a attribué 134 000 € de prêts à 8 jeunes entreprises locales. Depuis sa création, l'association a versé 906 000 € de prêts pour des projets localisés sur le territoire communautaire, pour 121 entreprises.



→ AMIE 57 (aide mosellane à l'investissement des entreprises)

La Communauté de Communes a conclu une convention de délégation de compétence d'octroi d'aides en matière d'immobilier d'entreprises avec le Département de la Moselle.

Le dispositif consiste à soutenir les investissements immobiliers des entreprises locales de moins de 20 salariés, exerçant une activité commerciale, artisanale, de transport, de logistique, de BTP, d'industrie et de service aux entreprises.

Trois dossiers ont été accompagnés en 2023 pour un montant total de 65 599 €.

Démarches collectives

➔ AMI « Rebond Industriel »

Le dispositif Rebond Industriel, déployé dans le cadre du plan FRANCE 2030 et du programme Territoire d'Industrie, cible le soutien de projets d'investissements industriels engagés dans des territoires impactés par les mutations comme l'est Rives de Moselle.

- Lauréat en partenariat avec l'Eurométropole, et les communautés d'agglomération Portes de France et Val de Fensch.
- 100 M€ au niveau national,
- Un volet d'identification des projets d'investissements industriels locaux : 20 entreprises proposées par l'intercommunalité, ont bénéficié d'un entretien personnalisé avec le cabinet E&Y.
- Un volet de soutien en subventions pour les projets prioritaires (projets d'investissements industriels structurants, innovants, créateurs d'emplois, participant à la transition écologique) : enveloppe en cours d'affectation aux entreprises du territoire



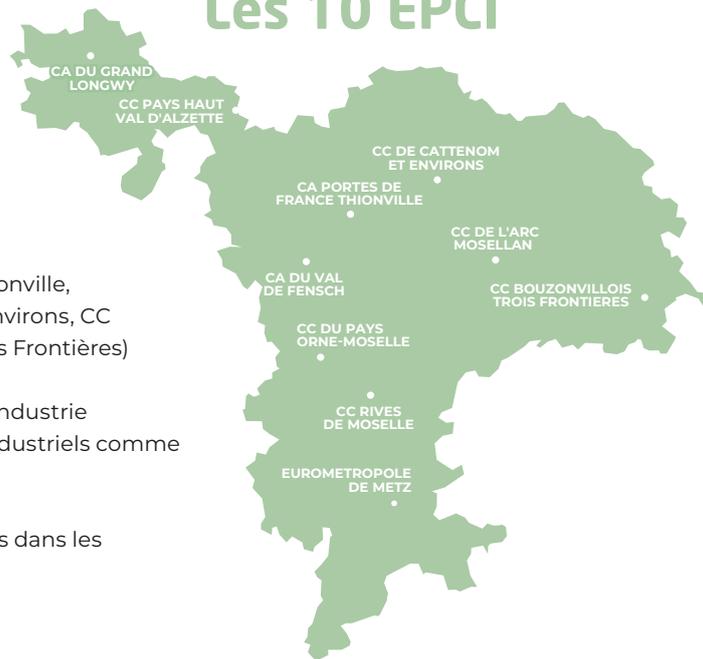
10 000 000 €
Soit le montant du dispositif ami « Rebond Industriel » au niveau national

➔ Territoire d'Industrie Nord Lorraine

Le territoire Rives de Moselle fait partie des 10 EPCI lauréats du dispositif « Territoires d'Industrie » dont le principal objectif est de soutenir les investissements industriels productifs et le développement des compétences de 10 EPCI (Rives de Moselle, Eurométropole de Metz, CA Val de Fensch, CA Portes de France Thionville, Grand Longwy Agglomération, CC Arc Mosellan, CC Cattenom et Environs, CC Pays Orne Moselle, CC Pays Haut Val d'Alzette, CC Bouzonvillois Trois Frontières)

- Un plan d'actions évolutif a été élaboré autour de 4 axes :
- accélérer la transition écologique et énergétique des Territoires d'industrie
 - mobiliser un foncier industriel adapté aux enjeux et besoins des industriels comme des collectivités.
 - faire des territoires des écosystèmes d'innovation ambitieux
 - lever les freins au recrutement afin de développer les compétences dans les territoires industriels attractifs

Les 10 EPCI



➔ Participation au Salon à l'Envers

La Communauté de Communes a été présente à ce salon, qui s'est déroulé le 19 octobre 2023 à Thionville. Une vingtaine de contacts ont été enregistrés, essentiellement des fournisseurs de divers services et produits destinés aux collectivités (éthylotests, bornes de recharge électrique etc.). Une subvention de 1 000 € pour l'organisation de ce salon a été octroyée à Entreprendre en Lorraine Nord.

L'immobilier d'entreprises

En 2023, la Communauté de Communes est propriétaire de plusieurs bâtiments destinés aux jeunes entreprises (moins de 5 ans d'activités, hébergement limité à 3 ans maximum).

➔ Hôtel d'entreprises de Norroy-le-Veneur

Depuis mai 2018, il se compose de quatre plateaux :

- Le 1^{er} a été réalisé en 2010 et composé de 10 bureaux.
- Le 2^e, mis en commercialisation en mai 2017, comprend également 10 bureaux.
- Les 3^e et 4^e plateau ont été mis en commercialisation en juillet 2018.
- Le taux global d'occupation de ces bureaux est de 97,1 %.



➔ Village des Jeunes Entreprises à Trémery

- Bâtiment A : construit en 2002 et composé de trois cellules de 250 m² chacune.
- Bâtiment B : construit en 2013/2014, composé de deux cellules de 133 m² et deux cellules de 195 m².
- Bâtiment C : construit en 2013/2014, et composé de six bureaux de 25 m² chacun ; extension réalisée en 2018 pour ajouter 4 bureaux supplémentaires.

➔ Bâtiment relais de Norroy-le-Veneur

Construit en 2002 et composé de trois cellules de 250 m² chacune.

➔ Grand Bâtiment Relais

- Bâtiment de 380 m² réhabilité en 2013.
- Bâtiment D : construit en 2018, il se compose de trois cellules et a été mis en commercialisation en mai 2018.

Le taux d'occupation global des cellules du bâtiment relais et du VJE est de 85,4 %.

Fin 2023, la totalité des bureaux est louée et trois cellules sont disponibles.

Parcs d'activités communautaires

Commercialisation des terrains en 2023

→ Écoparc

- 4 036 m² vendus à la SCCV NORROY ALI 2022 (bureaux)
- 6 324 m² vendus à la société PROSENSOR (fabrication capteurs mesure de températures)
- 4 266 m² vendus à la SCCV QUANTUM 004 (bureaux)
- 3 316 m² sous compromis avec la société KAP GEO (micro-crèche et local d'activités à vendre)
- 2 940 m² sous compromis avec la société MARLYMMO (tertiaire)

→ Val Euromoselle Nord

- 40 223 m² vendus à ArcelorMittal Research (extension centre de recherche)
- 8 122 m² vendus à la SAEM UEM (chaufferie biomasse)

→ Lotissement Fontaine des Saints

74 948 m² sous compromis avec la SAS CAPSTONE (plateforme logistique et bâtiment industriel)

→ ZI des Jonquières

277 m² vendus à la SARL COFIDA (extension parking Cimulec)



→ Parc artisanal Val Euromoselle à Plesnois

- 2 067 m² vendus à M. BECKER (chauffagiste)
- 2 071 m² sous compromis avec M. KONIECZNY (fabrication et stockage de literie)

Reprise des zones communales

La CLCET s'est réunie le 13 septembre 2023 et a acté une reprise sans charges. Parallèlement à cela, et pour rendre effective cette reprise dès janvier 2024, des procès-verbaux de mise à disposition ont été adressés aux communes pour signature. Les travaux d'arpentage ont également été confiés au géomètre, en préparation des actes notariés à venir.

8

Soit le nombre de zones concernées par cette démarche. Il s'agit de Gandrange (les Bréquettes), Richefont (le Champ de Mars), Hagonange (le Buner), Hauconcourt (le Malambas), Talange (le Triangle, Talange Nord, la Ponte), Maizières-lès-Metz (ZIL Sud)

L'attractivité du territoire

→ Riv'Escale

2023 a marqué la fin des travaux du port de plaisance et de la halte fluviale à Talange ; la gestion du port a été confiée à la SPL Moselle Nord Plaisance, via une délégation de service public, avec un début d'exploitation au 1^{er} janvier 2024.



→ Voie Bleue

Réalisation de la mise à jour des panneaux directionnels implantés sur cette voie, afin de les adapter à la charte graphique nationale. Cette prestation a été exécutée par notre prestataire la société Signature, pour un coût total de 5 616 € TTC. Le service a continué à participer aux comités d'itinéraire, ainsi qu'aux comités techniques et a également organisé deux rencontres à destination des hébergeurs du territoire sur notamment les thèmes suivants : les labels de qualité, le financement des investissements touristiques, nos réalisations, le SITLOR etc...



→ Taxe de séjour

Mise en place en 2020, cette taxe est gérée au travers du logiciel Nouveaux Territoires depuis janvier 2023. La base de données actuelle comprend 40 entrées (hébergeurs et plateformes de réservation confondus). Le montant collecté a évolué de 75 493,51€ TTC en 2022 à 291 998,76 € TTC à fin 2023.

→ Géovelo

Fin 2023, la Communauté de Communes a souscrit un abonnement à cette application, qui permet aux utilisateurs des voies cyclables de se diriger et de bénéficier des informations locales. Cet abonnement comprend l'application (gratuite et sans publicité pour les utilisateurs), et une interface dédiée à la collectivité en tant qu'outil d'aide à la décision (statistiques de fréquentation, signalements par les utilisateurs etc...).



En 2022, la Communauté de Communes a confié au comité départemental de la fédération française de randonnée pédestre une étude pour la création d'un réseau d'itinéraires de promenade et de randonnée, pour un coût total de 12 770 €.

Le rendu a eu lieu à la rentrée 2023 :

- 194 kms linéaires étudiés
- 13 boucles définies.

L'étude a été adressée à Moselle Attractivité, pour l'inscription des boucles au PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée).

→ Augmentation du capital de la SPL Destination Amnéville

De 5 M€ à 14 M€, dont 1 180 000 € pour Rives de Moselle

Soutenir les projets de création et les investissements sur le territoire

Le service des Affaires Générales est un service à plusieurs thématiques positionné à la Direction générale. Il gère les ressources humaines, l'organisation des assemblées délibérantes, l'accueil physique et téléphonique du public de Rives de Moselle, l'information et l'orientation des usagers ainsi que l'entretien des bâtiments du personnel administratif.

➔ Activité de l'accueil

En 2023 les appels des usagers restent nombreux : 8 117 appels. Le nombre des visiteurs à Rives de Moselle est en augmentation : 4 614 en 2023 (4 461 en 2022.).

En 2023, 2 420 courriers arrivés ont été enregistrés à l'accueil dans le logiciel Courmaster et 1 340 courriers départs ont été enregistrés par les différents services de la collectivité.

	2023
Appels téléphoniques reçus	8 117
Visites	4 614
Courrier « Arrivée »	2 420
Courrier « Départ »	1 340

➔ Ressources humaines

91
collaborateurs
soit 89.1 ETP

Âge moyen
42,13 ans

28 femmes
63 hommes

227
jours de formation

➔ Activité des ressources humaines

	2023
Fiches de paie	1 340
Arrêtés	454
Arrêtés d'avancement d'échelon	64
Arrêtés d'avancement de grade	8
Arrêté de promotion interne	0

➔ Les instances communautaires

6

Conseils communautaires
adoption de 190 délibérations

11

Bureaux communautaires
adoption de 92 décisions

5

Conférence des maires

Réunions de commissions
6 Ressources et Équipements communautaires
6 Aménagement de l'Espace
6 Développement Durable
5 Développement Attractivité

142 décisions du Président
prises dans le cadre des délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire

Point 01 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2023

Installation de Madame Liliane WERTHE, Conseillère Communautaire de la Commune de Maizières-lès-Metz suite à la démission de Madame Euphrossyne PASSA, Conseillère municipale de la Commune de Maizières-Lès-Metz et Conseillère Communautaire en date du 5 juillet 2023.

Retransmission des conseils communautaires en direct

Les séances du Conseil communautaire se sont tenues en présentiel, avec retransmission en direct sur Internet afin de permettre aux citoyens d'accéder à cette instance publique.

Multiplication des initiatives

Le développement durable est une priorité pour la Communauté de Communes Rives de Moselle. En plus des actions régulières – PAT, Éco défis entre autres – le service assure le suivi du PCAET et du CODEC tout en organisant des manifestations extérieures et le soutien au renforcement des actions liées à la biodiversité.

➔ Exposition Terre Terrain Territoire (2 – 21/12/2023)

Sur proposition du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM), Rives de Moselle, en partenariat avec la Médiathèque de Maizières-lès-Metz, a accueilli l'exposition Terre Terrain Territoire, créée par le CAUE Rhône Métropole et la Fondation d'Entreprises ANMA. La question du sol et de son utilisation dans la ville est le fil conducteur de cette exposition qui permet de croiser les sujets de l'artificialisation des sols, de la spéculation et la financiarisation des terrains, et de la chute de la biodiversité. En complément, Rives de Moselle a élaboré un programme d'animations liées aux sols en collaboration avec la Médiathèque, autour du compostage, de la biodiversité, des autorisations d'urbanisme, du paysage et de l'architecture (rencontres, ouvrages, contes, jeux, ateliers, exposition temporaire). L'œuvre d'un artiste local a également été exposée pendant toute la durée de l'exposition Terre Terrain Territoire. Proposée par la Médiathèque, l'œuvre intitulé « Les peaux mortes », de Guillaume Barborini, présente un sol bitumé vu du dessous, et l'effet de la désartificialisation de ce sol. Près de 90 visiteurs ont parcouru l'exposition, dont 2 classes d'élémentaire qui ont pu se déplacer dans cette période. L'exposition a été proposée en itinérance sur les intercommunalités du SCoTAM, d'octobre 2023 à avril 2024.



➔ Le Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Le projet alimentaire territorial émergeant de Rives de Moselle a obtenu la reconnaissance officielle de niveau 1 par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA), pour une durée de 3 ans.

En préambule, le diagnostic alimentaire du territoire a démarré fin de l'été 2023 avec la Chambre d'Agriculture de la Moselle. Ce diagnostic couvre les 4 grandes dimensions suivantes :

- L'économie de l'agriculture et de l'alimentation
- La santé publique
- Le volet social de l'alimentation
- Le volet environnemental de l'alimentation et de l'agriculture

À l'issue du diagnostic, un programme d'actions pour le territoire sera établi.

➔ Éco-défis des commerçants et artisans

L'année 2023 a permis la labellisation de 2 nouvelles entreprises du territoire intercommunal. Ces artisans et commerçants engagés en faveur de l'environnement ont pu valoriser leurs actions au travers de défis relevés dans les domaines proposés par Rives de Moselle (déchets, économie circulaire, énergie, circuits courts, eau et environnement, éco-produits, transport, sensibilisation).

Les entreprises labellisées sont : Le Charolais Grill (Mondelange) et Le Joli Fil d'Audrey (Hagondange).



Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

→ Suivi du PCAET

Le Comité de pilotage du PCAET s'est réuni début 2023 pour un point d'avancement des actions de ce dernier. A l'ordre du jour figuraient notamment le projet alimentaire territorial, le Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE), le bilan de l'animation du PCAET en 2022 et la programmation 2023.

L'année 2024 sera notamment consacrée à l'évaluation à mi-parcours du PCAET.

→ Sensibilisation au développement durable

Les agents de Rives de Moselle ont pu participer à plusieurs temps d'information sur le développement durable en interne, sous la forme de « Cafés Développement durable » et de « Cafés Découverte ». Les sujets abordés ont été :

- Le bilan 2021 du Plan climat air énergie territorial de Rives de Moselle (PCAET)
- Le bilan 2021 du Bilan des émissions de gaz à effet de serre « Patrimoine et compétences » (BEGES)
- Les Ecolo-défis des services (bilan du 1er défi et remise des prix)
- Le gaspillage alimentaire et la cuisine des fruits et légumes invendus, avec l'intervention de La Fée Maraichère
- L'Espace Naturel Sensible d'Argancy (ENS)

Les élus communaux et les membres du Comité de pilotage du PCAET de Rives de Moselle ont pu participer à la 2e édition des Rencontres Nature et Environnement, cette année consacrée à plusieurs visites de sites et équipements situés à Argancy :

- L'Espace Naturel Sensible et les enjeux de la gestion du site
- Le barrage et son fonctionnement hydraulique
- La centrale hydroélectrique et la production d'énergie renouvelable



→ Sensibilisation à l'environnement dans les écoles

Les actions en milieu scolaire se sont poursuivies en 2023, sur les thèmes du tri des déchets et du compostage. Pour la rentrée scolaire 2023/2024, un nouveau thème a été proposé aux écoles, le gaspillage alimentaire, suite à un premier développement de l'animation en structures périscolaires. Par la connaissance des fruits et légumes dits « moches », des bons gestes pour éviter le gaspillage alimentaire, et du compostage des restes alimentaires ne pouvant être évités, le jeune public poursuit son apprentissage de la gestion des déchets. Des jeux ont également été créés pour l'occasion, rendant les animations plus interactives.

→ Sensibilisation à la rénovation

Dans la continuité du 1^{er} Salon Habitat et Rénovation qui s'est tenu fin 2022 à Mondelange, Rives de Moselle a organisé une 2^e édition de cet événement, rebaptisé Forum d'accompagnement à la rénovation énergétique, fin 2023 à Maizières-lès-Metz. Le format initial a été maintenu et a permis aux



habitants de rencontrer les partenaires de Rives de Moselle agissant en faveur de la rénovation des logements, à savoir :

- Rénovation énergétique : l'ALEC du Pays Messin (espace conseil France Rénov' du territoire), le CALM-SOLIHA Moselle, OKTAVE

- Logement des jeunes : ActionLogement, le Comité Local du Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ)
- Conseil réglementaire : l'ADIL 57, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)
- Fibre optique : Altitude Infra

Rives de Moselle était également présente parmi les différents stands. En effet, la communauté de communes propose plusieurs dispositifs d'accompagnement à la rénovation des logements et à l'accès sur le territoire, et coordonne localement les partenaires du Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) que sont l'ALEC du Pays Messin et OKTAVE.

Le forum 2023 a rassemblé une centaine de visiteurs. Une nouvelle édition de ce forum est envisagée pour la fin d'année 2024.

Le Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire (CODEC)

→ Suivi du CODEC

Le plan d'action Déchets et Économie circulaire de Rives de Moselle comprend 30 actions. Parmi ces actions, 15 ont été retenues par l'ADEME dans le cadre du CODEC.

Sur la période du contrat (2020-2022), 13 actions ont pu être réalisées dans leur intégralité. Les autres actions se poursuivent.

→ Le dispositif Répar'acteurs

Début 2023, Rives de Moselle a démarré un partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle en vue de développer le réseau des artisans Répar'acteurs sur le territoire des 20 communes membres.

Les artisans concernés par cette démarche sont des entreprises de réparation d'équipements et biens de consommation courante pour le grand public, et inscrites au registre des entreprises tenu par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat selon une liste de codes NAFA associés à des domaines d'activité. En 2023, 3 entreprises ont rejoint le réseau des Répar'acteurs, à savoir : BELLIOT Guitare à Talange, Maintenance Cycles CHAVEE à Hagondange, et STEEL PC à Norroy-le-Veneur.

Manifestations extérieures

→ Festival Moselle Écologie

Le Festival Moselle Écologie, organisé depuis plusieurs années par Moselle Agence Culturelle, s'est arrêté à Maizières-lès-Metz en 2023. Accompagné financièrement par Rives de Moselle, ce festival a également accueilli un stand de la Communauté de Communes pour la sensibilisation au tri des déchets. Les visiteurs ont notamment pu obtenir des renseignements sur le compostage des biodéchets, puisqu'un composteur et un bioseau étaient en démonstration pour l'occasion.

→ Pays'an Fête

En 2023, Rives de Moselle a soutenu financièrement l'évènement « Pays'an Fête » qui s'est déroulé les 26 et 27 août à Charly-Oradour, commune membre. L'objet de cette manifestation est d'ouvrir le monde de l'agriculture au plus grand nombre.



Préservation et renforcement de la biodiversité locale

→ Le Centre de Sauvegarde de la Faune en Lorraine



© Frédéric Burda, CSFL

Rives de Moselle a débuté un partenariat avec le Centre de Sauvegarde de la Faune en Lorraine (CSFL) depuis mi-2023. Au travers d'un soutien financier, Rives de Moselle encourage le CSFL dans ses missions en faveur de la sauvegarde de la faune sauvage locale. Les habitants du territoire de Rives de Moselle peuvent ainsi contacter ce centre lorsqu'ils trouvent un animal sauvage blessé.

En 2023, 73 animaux du territoire intercommunal ont été accueillis par le centre, répartis entre 22 espèces d'oiseaux, 5 espèces de mammifères et 2 espèces de reptiles. Parmi ces espèces, c'est le hérisson d'Europe qui a été le plus représenté avec 19 individus, puis le martinet noir avec 8 individus. 52 % des animaux recueillis en 2023 ont pu être relâchés.

➔ Abris à petite faune près des voies vertes

Les 19 nichoirs à mésanges installés à proximité des voies vertes, pour renforcer la biodiversité locale et aider à lutter contre les chenilles processionnaires du chêne, ont été vidés et nettoyés à la fin de l'hiver (février 2023). Cet entretien a permis de constater que tous les nichoirs ont été occupés en 2022, et a favorisé l'installation de nouvelles mésanges au printemps, ces oiseaux appréciant de construire leur propre nid.

Dans certains nichoirs, des lérots étaient présents, bien au chaud dans le nid des oiseaux, profitant de l'absence de ceux-ci pour survivre à l'hiver. Dans ce cas, les nids sont laissés en place. Cette occupation par une autre espèce animale montre l'utilité et l'utilisation dans le temps de ces abris à petite faune, une espèce pouvant profiter de l'inoccupation temporaire d'une autre pour réaliser une partie de son cycle de vie.

2 nichoirs complémentaires ont été installés durant cette session d'entretien.



➔ Projet de plantations dans les espaces verts



Rives de Moselle souhaite réaliser des plantations dans les espaces verts qu'elle gère, dans le but de créer des îlots de fraîcheur et de renforcer les habitats pour la biodiversité.

Plusieurs sites ont été pré-identifiés, notamment des aires de repos des voies vertes, et des espaces dans les zones d'activités Ecoparc et Hauconcourt-Talange.

En mai 2023, Rives de Moselle a démarré un partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour une mission de conseil sur ces sites. Cette mission s'achèvera courant 2024.

© kuarmungadd / Adobe Stock

Énergies renouvelables

➔ Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR)

Dans la continuité de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023, Rives de Moselle a démarré l'accompagnement de ses communes membres dans la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables sur leurs bans communaux. Cet accompagnement se poursuit en 2024.

➔ Numérique responsable

Comptant plus de 50 000 habitants, Rives de Moselle a élaboré le programme de travail de sa stratégie numérique responsable (SNR) visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique.

Voté par le Conseil communautaire fin septembre 2023, ce programme comprend un schéma directeur 2023-2025 avec des années-clés :

- 2023 : bilan des actions réalisées par la Direction des systèmes d'information (DSI)
- 2024 : année des mails, des données et des achats durables
- 2025 : année de la Stratégie Numérique Responsable

Gestion et valorisation des déchets

La Communauté de Communes assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés pour les 20 communes membres (52 774 habitants). Pour cela, le Service Déchets, rattaché à la Direction Générale, dispose de 10 camions type Benne à Ordures Ménagères (BOM), 35 agents affectés au service de collecte, un Ambassadeur du Tri et de la Prévention et un chef de service.

→ Les tonnages en collecte sélective



1 538,38 t

de verres collectés en 2023 soit +0,15 % par rapport à 2022. (soit 29,15 kg/hab.)



480,45 t

de papiers collectés en 2023 soit -21,46 % par rapport à 2022. (soit 9,1 kg/hab.)



1 562,44 t

de cartons collectés en 2023 soit +0,63 % par rapport à 2022. (soit 29,61 kg/hab.)

→ Les tonnages « déchets ultimes »



13 240,20 t

Apport volontaire + porte à porte.
Soit -2,93 % par rapport à 2022.
Soit 250,88 kg/hab.

Total des tonnages

16 821,47 t

Déchets ultimes + collecte sélective.
Soit -2,32 % par rapport à 2022.
Soit 318,75 kg/hab.

En 2023, pour assurer les collectes en porte-à-porte (déchets ultimes et collective sélective), 160 464 km ont été parcourus (154 498 km en 2022) et 102 194 litres de gasoils utilisés (99 074 L en 2022) par les BOM de la régie de collecte.

Le réseau des déchèteries communautaires

Les habitants de « Rives de Moselle » ont accès aux 4 déchèteries situées à Ennery, Maizières-lès-Metz, Richemont et Talange.

→ Synthèse de tonnages collectes et traités en 2023

En tonnes	2023	Écart entre 2022 et 2023
Déchets occasionnels ¹	267	1,85%
Déchèteries (hors gravats)	9 247	-4,54%
OMA en AV ²	2 360	-3,60%
OMA en PAP ³	14 462	-2,11%
Tonnage total DMA ⁴	26 335	-3,07%
DMA en kg/hab./an	499,02	-3,92%



1 : Déchets occasionnels : encombrants + cartons « pros », 2 : OMA en AV : Verre + Papiers collectés en apport volontaire. 3 : OMA en PAP : OM + Collecte sélective en porte à porte. 4 : DMA : Déchets occasionnels + Déchèteries (hors gravats) + OMA en AV + OMA en PAP.

➔ Les tonnages 2023 par type de déchets

Les tonnages collectés en déchèterie ont diminué de 6,87 % par rapport à 2022.

En tonnes	Déchèterie d'Ennery	Déchèterie de Maizières	Déchèterie de Richemont	Déchèterie de Talange	Tonnage total	Ecart en % 2022/2023
Tout venant	350,36	598,46	619,08	1 614,25	3 182,15	-12,31
Pots et bidons	2,30	3,62	4,72	9,00	19,64	-6,48
Ferrailles	44,86	60,42	54,30	121,06	280,64	4,40
Cartons	95,44	119,37	72,37	225,65	512,83	0,42
Végétaux	415,61	556,55	410,17	922,86	2 305,19	12,56
Gravats	386,72	509,02	460,00	1 447,12	2 802,86	-14,13
Solvants	0,90	3,29	2,63	3,44	10,27	-7,87
Peinture, colles	9,28	16,01	13,56	28,00	66,85	3,83
Acide - base	0,00	0,00	0,00	0,04	0,04	0,00
Radiographie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Phytosanitaires	0,00	0,00	0,07	0,11	0,18	34,85
Comburant	0,00	0,00	0,00	0,03	0,03	0,00
Produits particuliers	0,00	0,00	0,05	0,00	0,05	0,00
Bois	151,37	332,83	213,31	673,13	1 370,64	-5,97
Plâtre	24,62	28,58	0,00	110,10	163,30	0,00
Huissierie	0,18	5,90	5,21	7,16	18,44	0,00
Total	1 481,47	2 228,15	1 850,25	5 154,78	10 714,64	-6,87

➔ Évolution du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

La TEOM représente la principale recette de la Communauté de Communes pour financer la compétence « déchets ». Les différents taux ont été fixés par le Conseil Communautaire le 23/03/2023, comme suit et en fonction du nombre de collecte hebdomadaire en OM :

- 9,50% le taux de la TEOM pour les Communes collectées deux fois par semaine en OM,
- 6,84 % le taux de la TEOM pour les Communes collectées une fois par semaine en OM.

Montant de TEOM perçu en 2023 :
6 313 579 €



➔ Les actions de prévention des déchets en 2023



La mise à disposition gratuite de composteurs (1 composteur par foyer) a continué à séduire de nombreux foyers. Ainsi en 2023, 272 composteurs ont été distribués aux habitants. Pour information depuis 2011, 4 704 composteurs ont été distribués.



Une étude de faisabilité pour une collecte séparée des biodéchets des habitants a été menée en 2022. L'année 2023 a été consacrée à la mise en place effective de cette nouvelle collecte pour un démarrage au 1er janvier 2024.

En 2023, une étude pour la création d'une recyclerie a été menée. Le projet est toujours à l'étude.

Le service de collecte a testé une benne à ordures ménagères électrique sur une dizaine de jours en vue d'une éventuelle acquisition.

Conformément à son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), validé en 2019 pour une durée de 6 ans, la Communauté de Communes sensibilise sa population à la gestion des déchets (tri, compostage, réduction et prévention) mais également sur le développement durable (gaspillage alimentaire). Pour cela, en 2023,

l'Ambassadeur du Tri et de la Prévention en collaboration avec la Chargée de Mission Développement Durable ont mené des actions tout au long de l'année et ce à destination de différents publics :

- Les ménages : communication institutionnelle via le site internet de la collectivité et ses bulletins communautaires, élaboration et distribution du calendrier du tri à chaque foyer, flyers selon les actions ou informations à passer, animations grand public (événements, résidences seniors, foyers jeunesse...),
- Les professionnels, les bailleurs, les administrations : communication adaptée en fonction de l'action à mettre en place (conteneurisation, rappel des consignes...), formation du personnel communal, ...
- Les scolaires et également en les périscolaires.

Le Pôle déchets, en plus d'alimenter régulièrement le site internet de la Collectivité, a également créé différents supports de communication pour rappeler les consignes en place et promouvoir les bons gestes :

- Flyers « retrait des sacs 2023 »,
- « Calendrier 2023 du tri et de la prévention des déchets » avec la société EVICOM,
- Affiches de rappel des consignes de tri pour certains collectifs ou professionnels.

➔ Principaux investissements réalisés en 2023

Les principaux investissements prévus ou réalisés en 2023 par la Communauté de Communes sont :

- Acquisition d'une benne à ordures ménagères pour 180 000 € TTC,
- Acquisition d'abris-bacs pour l'apport volontaire des biodéchets (16 unités pour 35 000 € TTC).

Pour de plus amples informations sur l'ensemble des collectes et services de la Communauté de Communes, vous pouvez consulter et télécharger gratuitement le « Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service public de collecte et de traitement des déchets ménagers » (disponible en juin) sur notre site internet (www.rivesdemoselle.fr).

Balayage des voies communales

La Communauté de Communes Rives de Moselle assure en interne le balayage des voiries communales de ses 20 communes membres, ainsi que celui de ses zones économiques.



4 agents sont affectés au balayage des voiries et ont à leur disposition 4 balayeuses (dont un « mulet » en cas de panne). Une balayeuse peut atteindre les 50 km/h et ainsi être déployée sur les communes les plus éloignées. Les véhicules sont stockés au dépôt situé à Hagondange. Celui-ci est équipé d'un atelier de mécanique.

Les fréquences de balayage

- Hagondange, Mondelange, Talange et Maizières-lès-Metz : 1 fois par semaine + 2 fois l'hyper-centre,
- Hauconcourt, Gandrange et Richemont : 1 fois par semaine
- Antilly, Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Charly-Oradour, Ennery, Fèves, Flévy, Malroy, Norroy-le-Veneur, Plesnois, Semécourt, Trémery : 1 fois par mois
- Les voies vertes et pistes cyclables : 3 fois par an
- Les Zones d'Activités : 1 fois par trimestre.



Les chiffres clés 2023

Dépenses de carburant
93 498,28 € TTC

Entretien des balayeuses
37 253,72 € TTC

Salaire personnel
(4 agents « balayeurs »)

177 322,97 €
(charges comprises)

Vêtements de travail
0,00 € TTC

Eau

1 224,68 € TTC

Traitement des déchets issus du
balayage

36 074,84 € TTC

Total

345 374,49 € TTC

EQUIPEMENTS AQUATIQUES

Piscine « Plein Soleil »

➔ Réhabilitation de la piscine

Le marché global de performance a été signé le 30 novembre 2022 pour les travaux de « Réhabilitation de la piscine de Maizières-lès-Metz ». Après 46 années de fonctionnement, la piscine a été fermée le vendredi 23 décembre 2022 à 19 h. La remise des clés et relevés des compteurs en présence d'un huissier a été effectué le 27

mars. Après plusieurs mois de conception et instruction du permis de construire, les travaux ont débuté en juin 2023 par une longue phase de démolition et de curage intérieur. Les aménagements extérieurs et la création des extensions ont été réalisés pendant la saison estivale. Les travaux de déplombage de la charpente et de désamiantage

des conduites EU/EP ont été réalisés en octobre. Le petit bassin a été sculpté et préparé, l'îlot central supprimé afin de recevoir la structure en inox. Le bassin extérieur a été démolit et remplacé par une dalle de pierre afin de préparer la conception de l'aire de jeux aquatiques. Les plages des bassins intérieures ont été démolies en novembre. Le même mois, le groupement DEMATHIEU&BARD a commencé les travaux de cloisonnement, de réparation des murs existant et d'enduits dans la zone des vestiaires.



➔ Le service piscine « Plein Soleil »

En 2023 le service piscine « Plein Soleil » est composé de 5 agents, le directeur, le chef de bassin, 2 maîtres-nageurs et un agent administratif.

Le mois de janvier a été consacré au déménagement de la piscine. Évacuation des matériels usés, tri et stockage dans un local du centre aquatique AQUARIVES et à l'annexe de tout ce qui peut resservir à la réouverture de l'établissement. Un inventaire a été effectué à la fin de cette opération.

En février, l'équipe a pris possession des nouveaux locaux à « L'annexe » de Norroy- le-Veneur. Tout a commencé par un gros nettoyage, un tri de déchets et de matériaux encombrants à l'intérieur comme à l'extérieur afin de pouvoir y installer des bureaux et des locaux adéquats pour y travailler.

➔ Marches et randonnées pédestres

L'équipe piscine organise deux marches par semaine, le lundi et le jeudi de 7 à 12 km suivant le niveau de difficulté et la météo sur le territoire de Rives de Moselle. Cette activité est gratuite, ouverte à toutes les personnes habituées aux activités aquatiques de « Plein soleil » qui désirent garder un contact avec leurs amis et leurs coaches et surtout garder la forme. La première a été organisée le 9 février : 70 sorties avec 20 à 30 participants, ont été effectuées sur l'année 2023. Une page Facebook dédiée aux marches a été mise en place.



➔ Les différentes missions des agents pendant la fermeture

Mme EVRARD M. Ange

En tant que régisseur principal, elle a suivi une formation sur les différentes régies et a participé à 7 formations informatiques sur Word, Excel et Outlook. Dès le 9 février, mme EVRARD a intégré le service urbanisme pour des missions de saisie de dossiers WGéoPC.

M. REICHARDT Nicolas

Pour le service développement économique et tourisme, il a créé une base de données des entreprises du territoire, en pratiquant un recensement des entreprises sur le parc d'activités de la Communauté de Communes (environ 450 entreprises). Il a aussi fait un recensement des différents hébergements afin de créer une base de données des hébergements de loisirs et d'accueils du territoire.

Pour le service technique, il contrôle l'état des voies vertes et relève les problèmes liés à la signalétique, il a effectué

un métrage des différentes sections de J11 sur le territoire Rives de Moselle. Pour le service déchets, il organise et réceptionne les livraisons, range et entretient les locaux et les extérieurs de l'annexe. En tant que tuteur de son collègue Boris, il a été chargé du suivi de la formation de Maître-Nageur sur Aquarives.

M. BURTE Boris

A terminé sa formation d'Éducateur sportif de natation (BPJEPS) prise en charge par Rives de Moselle en juin 2023 et a obtenu son diplôme majeur de sa promotion. Début juillet, M. BURTE a renforcé l'équipe du service habitat pour l'instruction des dossiers Riv'Rénov.

Mme STEFFEN Nathalie

Effectue une mission d'archivage de la communauté de communes Rives de Moselle qui consiste à l'élimination, le classement et le rangement des archives.

Centre Aquatique « AquaRives »



5 réunions de comité de pilotage en 2023 ont été organisées afin d'assurer un suivi de la gestion et du bon fonctionnement du centre aquatique.

Des réunions techniques sont organisées chaque mois pour résoudre les différents désordres techniques rencontrés.

Une fermeture technique sans vidange des bassins est organisée du 26 juin au 1er juillet afin de réaliser différents travaux de réparation comme le changement de la pompe et la réparation du filtre du bassin sportif ainsi que la réparation de deux « blowers ». Cette fermeture permet au personnel de mettre en place différentes formations obligatoires.

À la rentrée, une nouvelle organisation des scolaires est mise

en place afin d'accueillir les écoles et les collèges qui viennent habituellement à la piscine « Plein Soleil ». Vingt-quatre classes supplémentaires sont accueillies par semaine. Afin de mettre en place ce dispositif, un Maître-Nageur a dû être embauché et il a fallu adapter le temps d'ouverture du bassin sportif aux publics.

Fermeture technique du 18 décembre au 2 janvier 2024, vidange des bassins, contrôles techniques et des petites réparations ont été effectués. Après plusieurs semaines de travaux, le centre aquatique a été raccordé au chauffage urbain le 22 décembre sans aucun problème.

La fréquentation

La fréquentation des groupes scolaires, primaires et collèges est de
8 720 entrées

Le nombre d'entrées des baigneurs est de
265 463 entrées.

Le total des entrées balnéo et fitness est de
9 325 entrées.

La fréquentation pour les différentes activités nautiques est de
37 576.

La fréquentation totale sur l'année 2023 est de
368 537 entrées.

Les consommations des énergies

La consommation de l'eau correspond à
26 914 m³

La consommation de gaz est à
2 401 269 Kwh

La consommation électrique est de
635 824 Kwh

Le chiffre d'affaires commercial

Le chiffre d'affaires commercial total 2023 est de

1 046 719 €

Programmation et exécution budgétaire

Le budget de la communauté de communes Rives de Moselle se compose d'un budget principal et de quatre budgets annexes. Pour chaque budget, on distingue les opérations relevant du budget de fonctionnement de celles relevant du budget d'investissement.

Les opérations de fonctionnement sont les opérations courantes. Elles visent au bon fonctionnement de la collectivité et à l'application de l'ensemble des politiques publiques : services à destination des habitants de la communauté de communes, collecte des déchets, interventions à destination des séniors, assainissement, nouvelles technologies, voies vertes...

Les opérations d'investissement traduisent une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la communauté de communes : développement économique, aménagement de bâtiments et infrastructures, achats de matériels durables... Toutes ces opérations participent au dynamisme du territoire de Rives de Moselle.

→ Compte administratif 2023

68 916 893 €

de dépenses de fonctionnement (tous budgets)

89 607 631 €

de recettes de fonctionnement (tous budgets)

29 698 247 €

de dépenses d'investissement (tous budgets)

48 209 989 €

de recettes d'investissement (tous budgets)

→ Répartition des ressources du budget principal

39,5 % de fiscalité

28,5 % de dotations de l'état

32 % de divers autres ressources

Achat public

L'activité du Service Achat Public vise à accompagner l'activité de Rives de Moselle par la contractualisation, sous couvert du Code de la Commande Publique, de tous les travaux, prestations, fournitures en lien avec les besoins de l'Intercommunalité. C'est ainsi qu'une délégation de service public relative à la gestion d'un port de plaisance à Talange, 49 marchés dont 22 accords-cadres ont été souscrits.

Rives de Moselle poursuit les achats groupés déjà initiés depuis 2021 et en a concrétisé d'autres dans deux domaines en 2023 : maintenance des portes, portails et barrières et prestations d'assistance et de représentation juridiques. Par ailleurs, Rives de Moselle a, à son tour, adhéré à un groupement pour des travaux d'aménagement, d'entretien et de réparation de la voirie porté par la Ville de Maizières-lès-Metz. De nouveaux groupements de commandes seront constitués en 2024. En parallèle, Rives de Moselle, attentive aux enjeux environnementaux, s'inscrit par le biais de ses travaux et achats et en lien avec les Lois AGECC, Climat et Résilience... dans une politique d'achats responsables notamment par l'insertion de clauses environnementales dans la rédaction de ses marchés, comme par exemple pour l'entretien des espaces verts dans les différents parcs d'activités communautaires. Ce marché particulièrement comporte aussi un lot réservé aux opérateurs

économiques employant des travailleurs handicapés ou défavorisés.

D'autre part, certains marchés intègrent également une clause sociale ; c'est-à-dire la réalisation d'une action d'insertion qui permet l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. Cela consiste à réserver une part du temps total de travail nécessaire à l'exécution d'un marché à une action d'insertion réalisée par le recours à la sous-traitance ou à la co-traitance avec une entreprise d'insertion ou une entreprise adaptée, le recours à une structure de l'insertion par l'activité économique, la mise à disposition de salariés par un organisme extérieur (ex : entreprise de travail temporaire) ou l'embauche directe par le titulaire du marché. Les marchés de travaux de réaménagement de l'Hôtel Communautaire comportent une telle clause.

Gestion technique et patrimoniale

➔ Mise en valeur des parcs d'activités

Voiries

Reprises diverses de voiries sur Eurotransit, Val Euro Moselle sud, zone Hauconcourt Talange, Sente.
Total : **210 292 € HT.**

Signalétique

L'année 2023 a permis l'entretien courant et le remplacement de panneaux vétustes sur l'ensemble de nos parcs d'activités pour un montant total de **3 437 € HT.**

Entretien des bornes incendie

Rives de Moselle entretient les bornes incendie sur les parcs d'activités et fait procéder aux contrôles des hydrants pour les communes membres (Groupement MATEC), pour une quantité globale de 974 hydrants.
Montant total pour l'année : **26 489 € HT.**

Éclairage public

- L'ensemble du parc de l'éclairage public avec ses 1 051 points lumineux en maintenance.
- Entretien de l'éclairage public et interventions de maintenance et réparations : **58 986 € HT.**



Espaces verts et Voies Vertes

Rives de Moselle comprend 730 hectares de zones industrielles et ses 120 kms de voies vertes :

- Fauchage et entretien des Espaces verts sur voies vertes : **56 709 € HT.**
- Entretien Espaces verts sur parc activité : **215 762 € HT**
- Travaux Réfection enrobé voie verte et maintenance fissurations (Antilly/ Ennery / Chailly et divers pontages) : **268 791 € HT.**



Viabilité hivernale

Cette prestation comprend le déneigement des voiries communales et des parcs d'activités, en 3 lots de 50 kms de voirie, la fourniture de sel aux communes pour les besoins propres, et la prestation remplissage et fournitures de sel pour les bacs déposés dans les communes (350 bacs).
Coût 2023 (année civile) : **335 039 € HT.**

➔ Patrimoine

Bâtiments d'entreprises

(village jeunes entreprises/ bâtiments. relais /Meltem) de + 3600 m²travaux de réfection de peinture, entretien maintenance renouvellement électrique : **50 162 € HT.**



Maison de Santé de Maizières-lès-Metz

(superficie : 608 m²) : petit entretien et renouvellement maintenance pour un total de **5 311 € TTC.**

Centre socio-culturel Intercommunal d'Ennery

(superficie 841 m²) : réfection peintures et façades **18 856 € TTC.**



Hôtel communautaire de Maizières-lès-Metz

(Superficie : 900 m²) : étude thermique et programmation avant-projet pour réhabilitation complet du bâtiment comprenant mise en place cellules photovoltaïques , reprises des façades, reprises Chauffage ventilation sanitaire, aménagement cuisine, Sas, et accueil et amélioration confort été : Montant des études : **26 000 € HT** travaux programmés en 2024

Aménagement d'un plateau pour service habitat et urbanisme au R+1 EX DGFIP Maizières-lès-Metz

(superficie 200 m²) : Travaux pour un montant de **138 792 € HT** comprenant reprises sols / cloisons-faux plafond/sanitaires/ sanitaires/ mobiliers / électricité et courant faible/et équipements de sécurité.

→ Politique en faveur des séniors

41 logements et plus de 2 000 m² de surfaces louées

Travaux d'entretien et de maintenance: **17 057€ HT**

Maison de Retraite Le Pré Vert à Maizières-lès-Metz

(3 440 m² / 53 chambres)

Reprise totale des sanitaires sur 3 chambres+ travaux divers : **20 954 € TTC.**

Maison de Retraite la tour de heu

(1950 m² / 30 chambres)

Entretien et petite Maintenance : **13 548 € HT.**



© Drazen / Adobe Stock

Systeme d'Information

Le service informatique mutualisé a été inauguré le 1er février 2021. Il se compose actuellement de trois techniciens en informatique, d'un apprenti technicien en informatique, d'un géomaticien et du Responsable des Systèmes d'Information et des Systèmes d'Information Géographique (SIG).

➔ Les actions du SI

En 2023, la Communauté de Communes Rives de Moselle a renforcé son infrastructure informatique pour faire face aux enjeux de la cybersécurité. Suite à une attaque cyber survenue en mars 2022, la migration des systèmes d'information de la Ville de Maizières-Lès-Metz vers l'infrastructure informatique de Rives de Moselle a été effectuée, améliorant ainsi la performance et la sécurité des systèmes. Cette migration a été réalisée en plusieurs étapes, impliquant la coordination étroite des différentes parties prenantes et des tests pour identifier et résoudre les problèmes techniques. La politique de sécurité de Rives de Moselle a été poursuivie tout au long de l'année 2023, avec la mise en place de mesures spécifiques pour protéger les données et les infrastructures informatiques. Parmi ces mesures, on peut citer la gestion des mots de passe, la sauvegarde et la restauration des données, ainsi que la sécurité des accès. Le Service des Systèmes d'Information joue un rôle essentiel dans la sécurité informatique en effectuant des actions journalières récurrentes, telles que le «Morning check». Après la cyberattaque, un antispam a été mis en place, réduisant considérablement le nombre de courriels indésirables. De plus, la solution EDR With Secure a été installée sur tous les postes de travail et serveurs pour une surveillance en temps réel de l'activité et une



réponse rapide aux incidents de sécurité. Dans le cadre du plan France Relance et en collaboration avec l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), Rives de Moselle prévoit une deuxième phase de renforcement de la sécurité de ses systèmes d'information. Cette phase vise à acquérir du matériel et des solutions cyber pour renforcer encore davantage la sécurité de l'infrastructure informatique. Les solutions envisagées incluent la gestion des accès à privilèges, la gestion des vulnérabilités, un système de supervision renforcé et la mise en place d'un bastion. En conclusion, Rives de Moselle a mis en place un schéma directeur solide en matière de sécurité des systèmes d'information en 2023, avec de nombreuses actions entreprises pour renforcer la sécurité de l'infrastructure informatique et prévenir toute nouvelle attaque. La sécurité des systèmes d'information est une priorité absolue pour l'organisation.

➔ Les nouvelles communes mutualisées

L'année 2023 a également été marquée par une réflexion approfondie sur l'intégration d'autres communes de l'EPCI dans cette démarche collaborative en matière d'informatique. Dans cette optique, Rives de Moselle a lancé une enquête auprès des communes pour connaître leur souhait d'intégrer cette philosophie. Plusieurs réunions ont été organisées pour discuter de cette question et un consensus a été trouvé pour l'intégration de quatre communes. Le service informatique a ensuite procédé à un audit de terrain pour évaluer la maturité numérique de chaque commune. Cette évaluation a permis de proposer diverses solutions pour améliorer l'interopérabilité des ressources informatiques et de permettre aux nouvelles communes d'avoir une vision plus proactive des enjeux

modernes du monde informatique. L'intégration de nouvelles communes dans la philosophie collaborative de l'informatique de Rives de Moselle témoigne de l'engagement fort de l'EPCI en faveur de la mutualisation des moyens et des compétences. Cette approche permettra de renforcer la sécurité et la performance des systèmes d'information de l'ensemble des communes membres, tout en optimisant les coûts. À partir du 1er janvier 2024, les quatre nouvelles communes d'Antilly, Charly-Oradour, Ennery et Flévy seront intégrées au service informatique mutualisé de Rives de Moselle. Cette intégration permettra aux communes de bénéficier des ressources informatiques, du support technique de l'équipe informatique et de l'expertise en ingénierie pour les différents projets numériques.

➔ Exemples d'autres projets réalisés par le Système d'Information

Les projets à Maizières-Lès-Metz

- Vidéoprotection par rapport aux émeutes
- Mise en place d'une solution de contrôle d'accès
- Mise en place des ENI à l'élémentaire PASTEUR
- Mise en place d'une armoire TRAKA
- Mise en place d'une solution de ticketing pour les demandes d'interventions des services techniques KANLAB
- Réflexion et POC pour une nouvelle GED

Les projets à Ennery

- Projet Vidéoprotection
- Fibre FTTO + FTTH de secours pour l'infrastructure informatique
- Mise du niveau II et II de l'infrastructure informatique
- Mise en place d'un Wifi collaboratif au sein de la Mairie

Les projets à Rives de Moselle

- Mise en place d'un schémas directeur sur la Loi REEN
- Migration des services Urbanisme / Habitat vers la DGFIIP
- Mise en place de l'étude d'impact et différents documents de la RGPD
- Terri3D
- Étude de la Vidéoprotection des sites de l'hôtel Communautaire, le futur site de l'Hôpital, des déchetteries...
- Réflexion sur la Cybersécurité
- WinTemps



© Xiaoliangge / Adobe Stock

➔ Geomatique & Terri3d

En 2023, le développement du Système d'Information Géographique (SIG) public de la Communauté de Communes Rives de Moselle, baptisé Terri3D, s'est poursuivi avec pour objectif d'améliorer l'application et d'apporter de nouvelles fonctionnalités. Ce travail a été réalisé en collaboration étroite avec les équipes de Rives de Moselle



ainsi que celles des 20 communes membres. L'acquisition d'une modélisation de l'ensemble du territoire en 3 dimensions a constitué l'évolution majeure de l'année. Cette modélisation offre une réelle immersion au cœur des communes et ouvre de nouvelles perspectives en termes d'utilisation et de visualisation des données géographiques. Cette avancée signe l'aboutissement d'une nouvelle étape de ce projet qui se veut innovant et ludique. Terri3D est ainsi devenu un outil incontournable pour les élus, les techniciens et les habitants de la Communauté de Communes Rives de Moselle. En parallèle, les équipes de Rives de Moselle utilisent également Terri3D au quotidien pour des usages internes en complément de leurs outils habituels. Cette utilisation permet une meilleure gestion des données géographiques, une optimisation des déplacements et une aide à la décision pour les projets d'aménagement du territoire. En somme, le développement de Terri3D se poursuit avec succès et offre de nouvelles perspectives pour la Communauté de Communes Rives de Moselle et ses communes membres.

Poursuite active des projets en 2023

La Communauté de Communes Rives de Moselle mène une politique ambitieuse en matière d'environnement, en particulier dans le domaine de l'eau. Elle exerce la compétence assainissement des eaux usées depuis 1999 et a considérablement élargi son spectre d'action dans le domaine de l'eau en 2018. Dans le cadre de la loi NOTRe, la Communauté de Communes a pris les compétences eau potable et GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) au 1er janvier 2018.

→ Assainissement

La Communauté de Communes exerce en lieu et place de ses communes membres la compétence assainissement des eaux usées (collectif et non collectif) ; l'assainissement pluvial étant de compétence communale, à l'exception des parcs d'activité communautaires. La compétence est exercée en direct par Rives de Moselle (délégation de service public) pour toutes les communes, à l'exception de :

- Hagondange et Talange pour lesquelles la compétence assainissement est gérée par le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Barche (SMAB) qui a délégué la gestion du service à Véolia Eau au travers d'un contrat d'affermage ;
- Gandrange, Mondelange et Richemont pour lesquelles la compétence assainissement est exercée par le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Vallée de l'Orne (SIAVO) qui a confié la gestion du service à Véolia Eau par contrat d'affermage.

→ La tarification de l'assainissement

Soucieuse de limiter les coûts et de proposer un service de qualité au meilleur prix, Rives de Moselle conduit une politique de tarification de l'assainissement maîtrisée. Ainsi, de 2013 à 2015 elle a maintenu les montants des redevances assainissement collectif, non collectif et de la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif). Depuis 2016, les tarifs ont évolué pour tenir compte des actualisations de rémunération du délégataire, de la prise en compte d'avenants liés à l'évolution du patrimoine ou du service et des futurs travaux d'extension de la station d'épuration d'Hauconcourt. En 2022, la surtaxe assainissement a connu une augmentation de 0,15 €/m³ établissant la surtaxe 2022 à 1,00 € HT/m³. En 2023, la surtaxe a été maintenue à 1,00 € HT/m³.

Le service et le patrimoine en quelques chiffres en 2023

192 923
mètres linéaires de réseaux de collecte

4823
regards de visite,

58
postes de refoulement ou de relevage,

6
bassins de pollution à Maizières-Lès-Metz (1 000 m³ et 300 m³), Norroy-Le-Veneur (350 m³), Plesnois (350 m³), Hauconcourt (100 m³) et Flévy (230 m³),

4
stations d'épuration de 19 500 Equivalents-Habitants-EH (Hauconcourt), 19 300 EH (Ay-Sur-Moselle), 3 400 EH (Argancy) et 340 EH (Antilly),

3 634 403 m³
d'eaux usées traités,

9 638
abonnés du service.

Année	Redevance assainissement collectif* (€ HT/m ³)	Redevance assainissement non collectif (€ HT/installation)	PFAC* - forfait pour une habitation individuelle
2019	1,38	31,34	1 864,00
2020	1,57	32,00	1 892,00
2021	1,72	32,00	1 892,00
2022	1,92	32,00	1 892,00
2023	2,03	32,00	1 892,00

* : sur la base d'une facture type de 120 m³, intégrant la rémunération du délégataire et la surtaxe pour la collectivité (hors redevance liée aux organismes publics).

** Participation pour le financement de l'assainissement collectif (€)

➤ Stratégie territoriale et cycle de l'eau

En 2023, les redevances ont représenté une recette totale pour la Communauté de Communes de 807 864,41 euros pour l'assainissement collectif et de 4 512 euros pour l'assainissement non collectif. Le montant des PFAC perçues s'est élevé à 86 333,93 euros. Les recettes proviennent également en partie du traitement des effluents de communes extérieures (52 110,84 €HT) et d'effluents non domestiques dans le cadre de conventions de déversement (115 807 €HT), ainsi que d'aides et de subventions (42 905 euros).



→ Les travaux et les études

En complément des nombreuses opérations de renouvellement d'équipements réalisées par le délégataire dans le cadre de son contrat d'affermage, Rives de Moselle engage chaque année un programme d'études et de travaux pour la réfection de réseaux ou d'ouvrages vétustes et l'amélioration du fonctionnement des installations. En 2023, les études ont principalement porté sur le projet d'extension de la station d'épuration d'Hauconcourt, la création du réseau de transfert associé et la réalisation de travaux dans le centre-village d'Ay-sur-Moselle. Des réflexions ont également été engagées sur la reprise de réseaux à Maizières-Lès-Metz (rues des Fleurs, Jean-Pierre Jean et République). En 2023, des travaux de mise en conformité du canal de sortie de la station d'épuration d'Ay-sur-Moselle ont été réalisés.

→ L'assainissement non collectif

Le SPANC communautaire (Service Public d'Assainissement Non Collectif) réalise les contrôles réglementaires des installations d'assainissement non collectif : diagnostics de l'existant, contrôles périodiques de bon fonctionnement (tous les 6 ans), contrôles de conception et de bonne exécution des installations neuves.

En 2023, le SPANC a réalisé
23 contrôles
sur 167 installations d'assainissement
non collectif recensées.

→ L'instruction du volet assainissement des demandes d'urbanisme

Les demandes d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, déclarations préalables...) sont soumises à l'avis technique et financier de Rives de Moselle au titre de la compétence assainissement des eaux usées. L'instruction du volet assainissement porte sur le calcul du montant de la

PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif), la faisabilité du raccordement au réseau et la formulation des prescriptions techniques de raccordement. En 2023, 161 demandes d'urbanisme ont été instruites sur l'ensemble de l'année (153 en 2022).

→ Eau Potable

La Communauté de Communes possède la compétence Eau Potable depuis le 1er janvier 2018. Cette compétence a été subdéléguée avec représentation-substitution de Rives de Moselle aux syndicats existants devenus syndicats mixtes (SIEGVO et SIDEET) et au syndicat nouvellement créé début 2018 sur l'ancien périmètre géré par la Ville de Metz (SERM – Syndicat des Eaux de la Région Messine). Les élus désignés par Rives de Moselle représentent la Communauté de Communes au sein de ces syndicats. Le service préexistant a ainsi été maintenu pour tous les usagers et la distribution de l'eau potable est aujourd'hui assurée par trois syndicats sur le territoire :

- **SIEGVO** (Syndicat Mixte des Eaux de Gavelotte et de la Vallée de l'Orne) pour les communes de Fèves, Gandrange, Mondelange, Norroy-Le-Veneur, Plesnois, Richemont, Semécourt et Talange.
- **SIDEET** (Syndicat Mixte Des Eaux de l'Est Thionvillois) pour les communes d'Antilly et Chailly-Lès-Ennery.
- **SERM** (Syndicat Mixte des Eaux de la Région Messine) pour les communes d'Argancy, Ay-sur-Moselle, Charly-Oradour, Ennery, Flévy, Hagondange, Hauconcourt, Maizières-Lès-Metz, Malroy et Trémery.



© Jinnawat / Adobe Stock

➔ Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

La GEMAPI créée par la loi NOTRe concerne la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations et porte sur les items 1°, 2°, 5°, 8° du titre I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau,
- La défense contre les inondations,
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Sur le territoire communautaire, la compétence GEMAPI est partiellement subdéléguée aux syndicats pré-existants suivants devenus syndicats mixtes :

Le Syndicat Mixte d'études, d'aménagement et d'entretien du Billeron exerce la GEMAPI sur le ruisseau du Billeron et ses affluents.

Le Syndicat Mixte de Valorisation Ecologique de l'Orne est compétent sur le cours d'eau de l'Orne et ses affluents.

Le Syndicat Mixte des Ruisseaux du Haut Chemin exerce la compétence GEMAPI sur les bassins versants des ruisseaux de Malroy, de la Bévote, d'Argancy et de la Raverte.

Les milieux aquatiques, zones humides et ouvrages de prévention des inondations non listés ci-dessus sont gérés directement par la Communauté de Communes. Cela concerne notamment environ 55 km de cours d'eau et trois ouvrages de prévention des inondations présents à Argancy, Ay-sur-Moselle et Hauconcourt.

Il faut également mentionner l'adhésion de Rives de Moselle au Syndicat Mixte Moselle Aval qui intervient sur le volet inondations, sur un périmètre couvrant la Moselle de Pont-à-Mousson à la frontière luxembourgeoise afin de mettre en place un Plan d'action de Prévention des Inondations sur la Moselle Aval.

L'année 2023 a principalement été l'occasion de : Lancer et suivre les travaux de réhabilitation des postes anti-crues avec notamment la mise en place d'une télésurveillance et télégestion à distance.

Mener les phases de concertation avec les riverains sur les dossiers de restauration des Bassins versants de la Barche et du Feuby
Suivre les premières phases de terrain de l'inventaire des zones humides.



La compétence financée par la taxe GEMAPI

La taxe GEMAPI votée annuellement permet de financer les frais liés à l'exercice de la compétence, notamment les cotisations aux syndicats, les études et travaux et les coûts d'entretien du patrimoine (digues, cours d'eau...). En 2023, le produit de la taxe voté par le Conseil Communautaire a représenté 1 000 000 €.

Gestion des milieux aquatiques

Les actions prioritaires engagées par Rives de Moselle concernent les bassins versants de la Barche et du Feuby. L'année 2023 a permis d'obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation des travaux (DIG et DLE) et de mener les phases de concertation avec les riverains préalables à la réalisation des travaux. Ces études ont abouti à un programme de travaux estimé à 804 212 € HT pour la Barche et 2 429 014 € HT pour le Feuby.

Suite à la phase 1 de l'inventaire des zones humides présentes (71000€HT) mettant en évidence un peu plus 2600ha de Zones humides probables, les premières phases de terrain (sondages pédologiques et diagnostics floristiques) ont été réalisés en 2023.

Prévention des inondations

Les trois ouvrages de prévention des inondations situés à Argancy, Ay-Sur-Moselle et Hauconcourt sont gérés, surveillés et entretenus par Rives de Moselle qui est garant de leur bon fonctionnement. En 2023, les principales actions menées ont porté sur :

La maintenance préventive et corrective des stations anti-crues (montant 7 780 € HT) ;

L'entretien courant des digues : fauches de la végétation (montant 9 425 € HT) ;

La réhabilitation des stations de pompage anti-crues avec notamment le remplacement des armoires électriques avec mise en place d'une télésurveillance et télégestion pour un meilleur suivi des installations (travaux 598 914€ HT et suivi 36 250 € HT).

La demande de reclassement des ouvrages de prévention des inondations (systèmes d'endiguement de Argancy, Ay sur Moselle et Hauconcourt Village) a été déposée en mars 2023. Leur instruction par les services de l'Etat devrait permettre leur régularisation courant 2024.

Habitat/Logement/Mobilités

Le service stratégie territoriale regroupe plusieurs thématiques d'actions que sont l'habitat et logement à travers la compétence politique du logement et du cadre de vie, les mobilités avec la prise de compétence afférente en 2021, et la petite enfance, Rives de Moselle étant compétent pour gérer la création de nouveaux équipements depuis janvier 2022.

→ Délégation des aides à la pierre

Rives de Moselle est délégataire des aides à la pierre depuis le 1^{er} janvier 2021.

Cette délégation, formalisée par la signature d'une convention avec l'Etat, comprend 2 volets :

- L'attribution des aides au logement locatif social, au logement intermédiaire et en faveur de la location-accession, ainsi que la notification aux bénéficiaires et l'octroi des autorisations spécifiques (HLM...) ;
- L'attribution des aides en faveur de l'habitat privé, ainsi que la signature des conventions par délégation de l'ANAH.



Parc public

Rives de Moselle est délégataire des aides à la pierre depuis janvier 2021. Aussi, elle gère pour le compte de l'Etat les aides à la construction, à l'acquisition-amélioration, à la réhabilitation et à la démolition de logements locatifs sociaux. Les subventions de l'État concernent uniquement les productions de logements PLAI, les réhabilitations et les démolitions.

PLAI : 7 698 € par logement

PLAI-A (PLAI-adapté) : 5 600 € par logement

Réhabilitation : 4 000 € par logement

Bonus sobriété foncière : 3 000 € par logement

COMMUNE	OPÉRATION	TYPLOGIE	BAILLEUR	NOMBRE DE LOGEMENTS	MONTANT TOTAL
Maizières-lès-Metz	Chemin de Silvanche	Construction	VILOGIA	33 PLAI (dont 3 PLAI-A)	270 834 €
Maizières-lès-Metz	Pension de famille Falouche	Construction	BATIGERE HABITAT SOLIDAIRES	25 PLAI (dont 10 PLAI-A)	248 450 €
Richemont	ONAH	Construction	VIVEST	10 (6 PLUS/4 PLAI)	30 792 €
Hagondange	Rue de Metz	Acquisition-amélioration	EMH	5 (3 PLUS/2 PLAI)	30 396 €
Mondelange	Rue des Artisans	Construction	VILOGIA	21 PLS	0
Mondelange	Foyer Home Fleury	Construction	BATIGERE	3 PLS	0
Maizières-lès-Metz	Allée François MITTERAND	Construction	VIVEST	19 PSLA	0
Hagondange	Cité de Hagondange	Réhabilitation	BATIGERE	140	560 000 €
TOTAL					1 140 472 €

En 2023, Rives de Moselle a engagé en tant que délégataire des aides à la pierre 1 140 472 € de subventions à destination du logement locatif social.

Parc privé

Rives de Moselle est en charge de la gestion de diverses aides de l'Anah :

- Aides à destination des propriétaires modestes (rénovation énergétique, aide au maintien à domicile)
- Aides aux propriétaires bailleurs qui souhaitent conventionner leur logement
- Aides Maprimerénov' Copropriétés



➔ Subventions sur fonds propres pour le logement locatif social

Suite à la prise de délégation des aides à la pierre, intervenue au 1er janvier 2021, la Communauté de Communes Rives de Moselle a décidé, par délibération en date du 22 janvier 2021, de fusionner les dispositifs existants d'aides à la construction de logements locatifs sociaux et d'aides à la réhabilitation (dispositif prévu par le PLH) en un seul et même règlement.

Ce règlement, détermine des critères d'attribution de subventions et des montants maximum dans la limite des enveloppes précédemment allouées dans le cadre des dispositifs refundus. En 2023, le budget prévisionnel afférent était de 625 000 euros.

En 2023, Rives de Moselle a fait évoluer son règlement d'intervention en réorientant davantage son action sur le PLAI et sur les réhabilitations.

Les montants de subventions proposés sont les suivants :

- Production de PLAI : 7000 € par logement (+3500 € par PLAI-Adapté) ;
- Production de PSLA : 3000 € par logement ;
- Réhabilitation en acquisition-amélioration : 3000 € par logement ;
- Autre réhabilitation : 3000 € maximum par logement ;
- Démolition : 1000€ maximum par logement.

Les subventions sur fonds propres liées aux opérations de 2023 seront engagées sur le budget 2024. Le nouveau règlement instauré en 2023 stipule par ailleurs que les opérations de construction et d'acquisition-amélioration ayant fait l'objet d'un agrément dans le cadre de la délégation des aides à la pierre seront automatiquement subventionnées.

Tableau récapitulatif des aides prévisionnelles afférentes aux opérations agréées par Rives de Moselle en tant que délégataire des aides à la pierre en 2023

COMMUNE	OPÉRATION	TYPOLOGIE	BAILLEUR	NOMBRE DE LOGEMENTS	AIDE PREVISIONNELLE
Maizières-lès-Metz	Chemin de Silvange	Construction	VILOGIA	33 PLAI (dont 3 PLAI-A)	241 500 €
Maizières-lès-Metz	Pension de famille Falouche	Construction	BATIGERE HABITAT SOLIDAIRES	25 PLAI (dont 10 PLAI-A)	210 000 €
Richemont	ONAH	Construction	VILOGIA	10 (6 PLUS/4 PLAI)	28 000 €
Maizières-lès-Metz	Allée François MITTERAND	Construction	BATIGERE	19 PSLA	57 000 €
Hagondange	Rue de Metz	Acquisition-amélioration		5 (3 PLUS/2 PLAI)	23 000 €
TOTAL					559 500 €

➤ Stratégie territoriale et cycle de l'eau

➔ Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Rives de Moselle est couverte par une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat qui couvre le territoire jusqu'au 31 décembre 2024.

Cette opération a pour objectifs prioritaires de :

- Lutter contre la précarité énergétique ;
- Favoriser l'autonomie des seniors (plus de 60 ans) et des personnes handicapées ;
- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé ;
- Favoriser le conventionnement social ;
- Développer des actions d'information, de sensibilisation des syndicats et conseils syndicaux en vue de l'accompagnement des copropriétés dans la détermination de programmes de travaux, qu'il s'agisse de copropriétés fragiles ou de copropriétés en difficulté.

Les aides de l'OPAH viennent abonder les aides de l'Anah que Rives de Moselle gère en tant que délégataire des aides à la pierre.



➔ Bilan de l'année 2023 de l'OPAH

Propriétaires Occupants

Rives de Moselle a abondé les aides de l'Anah versés pour l'accompagnement de 51 dossiers à hauteur de 56 794,51 €

- Abondement de 28 dossiers autonomie à hauteur de 34 294,51€,
- Abondement de 22 dossiers de rénovation énergétique à hauteur de 12 500€
- Abondement d'un dossier de travaux lourds à hauteur de 10 000 €.

Propriétaires Bailleurs

Rives de Moselle abonde également les aides de l'Anah versées pour l'accompagnement des propriétaires bailleur. En parallèle de la subvention Anah, le projet de réhabilitation par un bailleur de 6 logements engagé en 2023, se verra attribuer une subvention sur fonds propres de Rives de Moselle de 30 252 €.

➔ Le dispositif RIV' RÉNOV

Dans le but de favoriser les économies d'énergie et d'améliorer le cadre de vie des habitants, Rives de Moselle continue à soutenir, au travers d'un ensemble d'aides financières, les travaux d'amélioration de l'habitat. Le dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat sans critères de ressources a été reconduit pour 2023. Afin d'en améliorer la lisibilité, il a été décidé de lui donner un nom. Aussi, ce dernier a été dénommé Riv'RénoV.

Les aides Riv'RénoV, cumulables entre elles et avec l'ensemble des aides à l'habitat existantes, intéressent les travaux de ravalement de façades, isolation thermique extérieure, isolation des toitures, remplacement des menuiseries extérieures ainsi que ceux afférents au changement de système de chauffage.

Pour l'année 2023, ce sont 471 dossiers qui ont été financés pour un total de 564 491 € selon le détail ci-dessous :

- ITE : 278 875 €
- Chauffage : 120 881 €
- Menuiseries : 115 575 €
- Ravalement : 28 000 €
- Isolation de toiture : 21 160 €

Les informations relatives à l'octroi des aides sont disponibles sur le site à cet endroit : <https://www.rivesdemoselle.fr/habitat/#rivrenov>



➔ PASS' LOGEMENT

Depuis le 1er janvier 2019, un dispositif d'aide à l'accès sociale à la propriété, dénommé « PASS' Logement », a été mis en place par Rives de Moselle.

Celui-ci permet aux primo-accédants d'obtenir une subvention d'un montant de 5000 euros sous réserve du respect des conditions détaillées dans le règlement d'attribution disponible à l'adresse suivante :

https://www.rivesdemoselle.fr/wp-content/uploads/2024/03/reglement_PASS_LOGEMENT.pdf

Le dispositif s'est vu modifier à compter du 1er août 2023. Les critères afférents au logement ont été supprimés et seuls les seuils de ressources des ménages ont été conservés (critères d'éligibilité au prêt à taux zéro).

Durant l'année 2023, 8 subventions ont été accordées pour un montant total de 40 000 €. Toutes les demandes en question ont été déposées après l'élargissement du dispositif, marque de l'intérêt de cette action en parallèle d'une large communication.



© Vasy / Adobe Stock



➔ Aide au 1^{er} emménagement

Dans le cadre du partenariat conclu avec le CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes), il a été mis en place en 2019 une aide à l'achat de mobilier pour les jeunes (de 16 à 30 ans).

Cette aide, d'un montant forfaitaire de 200 €, permet aux jeunes s'installant sur le territoire, dans un logement autonome non meublé, de pouvoir acquérir le mobilier de première nécessité.

En 2023, il a été décidé de rehausser cette aide à 500€ afin d'apporter un réel soutien aux jeunes du territoire. En parallèle les seuils de ressources ont été réhaussés pour s'aligner sur ceux du prêt à taux zéro.

En 2023, ce sont ainsi 6 dossiers qui ont fait l'objet d'une subvention pour un total de 2 395 € de subventions.

➔ Programme Local de l'Habitat

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes a été approuvé par délibération en date du 18 mai 2017 et s'axe autour de cinq orientations stratégiques :

- Assurer un développement maîtrisé de l'habitat dans des opérations de qualité ;
- Assurer un développement de l'éventail de solutions de logements aidés en accession et locatif pour répondre à la réalité des besoins ;
- Poursuivre le processus de modernisation et renouvellement du parc ancien tant public que privé ;
- Traiter de manière solidaire les réponses aux besoins spécifiques de logement ;
- Assurer la gouvernance du PLH.

Le PLH actuel arrivant à échéance il s'est vu prolongé à deux reprises, jusqu'en avril puis décembre 2024. Aussi dans l'attente de l'approbation du nouveau PLH, le PLH en cours couvre le territoire.

Rives de Moselle a réalisé en 2023 de nombreuses réunions concernant le PLH afin de produire en partenariat avec l'AGURAM, le document d'objectifs et d'orientations et le programme d'actions ont ainsi été livrés et ont fait l'objet d'un premier arrêt lors du Conseil Communautaire du 30 novembre 2023. Suite à cet arrêt les personnes publiques associées (PPA) que sont les 20 communes, l'Etat et le SCOTAM ont eu deux mois pour se prononcer sur les documents avant un second arrêt. L'approbation finale est prévue courant 2024.

➤ Stratégie territoriale et cycle de l'eau

➔ Dispositif d'aide d'achat à un vélo

Dans le cadre de la promotion des changements comportementaux et de l'incitation à l'utilisation de moyens de transport durables, la collectivité de Rives de Moselle a renouvelé, pour l'année 2023, son dispositif d'aide à l'achat de vélos. Ce dispositif concerne les vélos à assistance électrique, les vélos cargos, les vélos pliants ainsi que les vélos traditionnels, qu'ils soient neufs ou d'occasion.



Les critères d'éligibilité sont demeurés inchangés en 2023. Ainsi, une subvention est accordée aux résidents de Rives de Moselle qui acquièrent l'un des équipements cyclables suivants :

• **Pour l'achat d'un vélo neuf ou d'occasion à assistance électrique, d'un vélo cargo ou d'un vélo pliant :**

Subvention de 20 % du prix d'achat TTC, plafonnée à 200 euros, sans condition de ressources.

• **Pour les vélos de fabrication française :** 20 % du prix d'achat TTC, plafonnée à 300 euros, sans condition de ressources.

• **Pour l'achat d'un vélo classique neuf ou d'occasion :** Subvention de 20 % du prix d'achat TTC, plafonnée à 100 euros, sans condition de ressources.

• **Pour les vélos de fabrication française :** 20 % du prix d'achat TTC, plafonnée à 150 euros, sans condition de ressources.

L'engouement pour ce dispositif reste élevé, comme en témoigne le traitement de 294 dossiers au cours de l'année 2023, représentant une augmentation de 22 % par rapport à l'année précédente, où 242 dossiers avaient été traités.

➔ Journée d'enquête « à 360 » le 26 septembre 2023

En collaboration avec le CEREMA et avec le soutien d'agents de la collectivité ainsi que d'élus de la ville de Hagondange, la collectivité de Rives de Moselle a organisé une journée d'enquête à la gare de Hagondange. Cette initiative avait pour but de dresser un diagnostic approfondi en matière de mobilité, d'intermodalité, d'utilisation des espaces, d'intégration urbaine et de planification future, en vue du projet de Pôle d'Échange Multimodal (PEM) prévu sur ce site.

Les activités de la journée comprenaient la distribution de questionnaires aux usagers du train, l'observation des flux de stationnement et des zones d'attente, ainsi qu'une exploration des abords de la gare incluant la liaison au centre-ville et l'autre côté de la ville. Des entretiens avec des acteurs locaux, tels que les commerçants du centre-ville et des élus, ont également été menés.

La journée a été couronnée de succès, avec un nombre élevé de réponses aux questionnaires par les usagers, une participation active des commerçants et l'engagement des élus dans une balade urbaine, permettant ainsi de recueillir des données précieuses pour les futures réflexions sur le projet de PEM.



➔ Étude de requalification de la RD953

Rives de Moselle a initié une étude pour la requalification de la RD953, s'étendant sur un linéaire de 10 km de Maizières-les-Metz à Richemont. Cette étude, confiée au cabinet d'architecture ATOP/CASARI et appuyée par une équipe multidisciplinaire incluant un paysagiste, un urbaniste, et un spécialiste de la circulation, vise à transformer cet axe routier. Actuellement fréquenté par des poids lourds et traversant plusieurs centres-villes, l'objectif est de rendre la route plus harmonieuse, en intégrant de manière équilibrée les piétons, les cycles, les véhicules non motorisés et les transports en commun.

L'étude examinera aussi les aspects techniques et économiques de la requalification proposée et évaluera ses impacts potentiels sur l'environnement urbain et la mobilité locale. Le budget estimé pour cette étude est de 145 000 €, financé à hauteur de 50 % par Rives de Moselle, le reste étant partagé par les quatre communes concernées. Le rendu de l'étude est prévu pour la rentrée 2024.

➔ Étude de faisabilité sur 12 tronçons cyclables stratégiques à l'échelle intercommunale

Dans le cadre de sa stratégie de développement des transports alternatifs à l'usage de la voiture individuelle, Rives de Moselle s'est engagée à réduire les impacts négatifs associés tels que la congestion routière, les émissions de gaz à effet de serre et l'insécurité routière, tout en améliorant le cadre de vie des habitants. Pour cela, une étude de faisabilité a été menée sur 12 tronçons d'aménagements cyclables stratégiques, considérés comme les fondations d'un réseau futur de voies cyclables et piétonnes sécurisées et bien aménagées.

La nécessité de ces infrastructures nouvelles et essentielles

découle de la densité de Rives de Moselle, un territoire qui génère et absorbe des flux quotidiens significatifs. Ces infrastructures visent à améliorer considérablement l'offre de mobilité durable pour les déplacements quotidiens des résidents.

L'étude, finalisée à l'automne 2023, a abouti à la préparation d'un calendrier et à l'élaboration d'un budget pour la réalisation des douze tronçons. Les discussions en cours visent à déterminer les étapes suivantes pour le développement de ce réseau cyclable essentiel.

➔ Finalisation du Plan de Mobilité Simplifié de Rives de Moselle



© Katy / Adobe Stock

Suite aux efforts initiés en 2021 pour la collecte de données, la réalisation d'études préliminaires et de diagnostics, Rives de Moselle, en partenariat avec l'AGURAM, a achevé la rédaction de son Plan de Mobilité Simplifié en fin d'année 2023.

Ce plan s'appuie sur un diagnostic approfondi et exhaustif qui intègre une multitude de critères tels que les habitudes de déplacement, les données sociologiques, et la topographie du territoire.

Trois enjeux majeurs ont été identifiés, conduisant à l'élaboration d'une quinzaine de fiches actions, organisées autour de trois axes principaux :

Axe 1 : Promouvoir les modes de déplacement actifs dans un environnement calme et sécurisé.

Axe 2 : Développer l'utilisation des transports en commun à travers le territoire.

Axe 3 : Encourager un changement de comportement en faveur de la mobilité durable.

Le Plan de Mobilité Simplifié vise ainsi à améliorer de manière significative la mobilité et la qualité de vie sur le territoire de Rives de Moselle, en alignant les objectifs de développement durable avec les besoins de mobilité de ses résidents.

➔ Étude d'opportunité pour la création d'un service de transport en commun intercommunal

Dans le cadre de son engagement pour le développement de solutions alternatives à la voiture individuelle, Rives de Moselle a initié une étude de faisabilité pour l'implantation d'un réseau de transport en commun intercommunal. Ce réseau envisagé aurait pour but de compléter l'infrastructure existante dédiée aux modes actifs (marche et vélo) déjà en place sur le territoire.

L'étude a notamment abordé la problématique du franchissement de la Moselle et des infrastructures de transport adjacentes, qui constituent une séparation significative au sein du territoire. Le bureau d'études TECURBIS a élaboré plusieurs scénarios pour la mise en place d'un réseau propre à Rives de Moselle. Reconnaisant la nécessité de compléter l'offre du réseau Fluo de la région, les élus ont opté pour une phase d'expérimentation. Celle-ci prévoit la mise en circulation de quatre lignes de transports en commun sur le territoire dès le premier semestre de 2025, avant de considérer un déploiement plus complet et intégré du réseau.

➔ Lancement de la mission de maîtrise d'œuvre pour la liaison cyclable entre les gares de Maizières-les-Metz et Hagondange

Dans le cadre de son engagement en faveur du développement durable et de la mobilité active, Rives de Moselle a initié la mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une liaison cyclable reliant la gare de Maizières-les-Metz à celle de Hagondange. Un bureau d'études a été sélectionné pour accompagner la collectivité dans la conception et la réalisation de cet aménagement cyclable, qui s'étendra sur une longueur de 4,2 km.

Les travaux de cette liaison stratégique, destinée à faciliter les déplacements à vélo et à promouvoir une alternative saine à l'usage de la voiture individuelle, sont prévus pour l'automne 2024.

Petite enfance

Rives de Moselle exerce la compétence « création et gestion des équipements nouveaux d'accueil collectif dédiés à la petite enfance » depuis 2017. A cet effet, deux multi-accueils communautaires d'une capacité de 60 places chacun ont été créés. Ils sont situés sur les communes de Talange et de Mondelange.

Les deux établissements proposent trois types d'accueils :

- L'accueil régulier : les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents. Un contrat d'accueil est établi avec la famille pour une durée déterminée.
- L'accueil occasionnel : les besoins sont connus ou non à l'avance, sont ponctuels et ne sont pas récurrents.
- L'accueil d'urgence : les besoins n'ont pu être anticipés et ne peuvent être différés. L'accueil est possible sur une période courte.

→ Talange

La structure Multi-accueil de Talange a ouverte en janvier 2022.

Directrice : Mme Lisa Muller

Adresse :

Les Tout P'tits Rives

262 rue de Metz

57525 Talange

Horaires d'ouverture de 7h00 à 18h30 du lundi au vendredi

E-mail : talange1@la-maison-bleue.fr

Tél. : 03 56 69 00 00

Données d'activités 2023

Nombres de jours d'ouverture : 226 jours

Heures Réalisées : 96 694

Heures Facturées : 119 342

Nombre d'enfants accueillis : 133 enfants

Taux d'occupation facturé : 76 %



➔ Mondelange

La crèche de Mondelange a ouvert ses portes le 4 septembre 2023. L'établissement dispose de quatre sections d'accueils. Sur la période de septembre à décembre, 2 d'entre elles ont été ouvertes en raison d'une arrivée progressive des enfants sur la période.

Le bâtiment s'étend sur près de 900 m² et possède deux espaces extérieurs, un patio et des jeux pour enfants.

Directrice : Madame SCHIMMEL Alexandra

Adresse :

Les Tout P'tits Rives

2, boucle de la sente 57300 Mondelange

Horaires d'ouverture de 7h00 à 18h30 du lundi au vendredi

E-mail : mondangel@la-maison-bleue.fr

Tél : 03 87 73 92 75

Données d'activités 2023

Nombres de jours d'ouverture :

77 jours

Heures Réalisées : 12 962

Heures Facturées : 16 716

Nombre d'enfants accueillis :

47 enfants



➔ La convention territoriale globale

Rives de Moselle a signé avec la CAF et le CIAS de Trémery, une convention territoriale globale (CTG) pour une période de 5 ans (2021-2025). Cette convention a pour objectif la mise en place d'actions pouvant être mutualisées à l'échelle de plusieurs communes, avec un appui en matière d'ingénierie par Rives de Moselle. En 2023, dans le cadre de la CTG, une enquête menée à l'échelle du territoire a permis de dégager des axes prioritaires de travail parmi lesquels figure notamment la petite enfance et la jeunesse. Ainsi, Rives de Moselle a élaboré un cahier des charges visant le lancement, sur l'année 2024, d'une étude visant à actualiser les besoins en matière de petite enfance à l'échelle du territoire.



ANNÉE 2023

